



PÔLE EMPLOI S'ENGAGE :

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle du 30 avril 2013 entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Ministre de la ville, et Pôle emploi. Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions.

1 - Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration. Pôle emploi est présent sur le territoire :

- par l'implantation de l'agence de Longjumeau et de l'agence de Palaiseau (pour les quartiers de Massy),
- au travers de co-traitants (la mission locale de Massy (Vitacité), Cap emploi à Massy), de prestataires répartis sur le territoire, et de partenaires.

Pôle emploi s'engage à :

- Mettre en place des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat ville, permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

2 - Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

Pôle emploi s'engage à :

- Intensifier l'**accompagnement renforcé** en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné
- **Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations** de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- Développer, seul ou en partenariat, des actions **d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation**, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers
- Mettre en place un **Accompagnement Intensif des Jeunes** (AIJ) permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail, au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- Mettre en œuvre l'**Accompagnement Global** prévu dans la convention de partenariat signée entre le Conseil Général et Pôle emploi, permettant un accompagnement en binôme (conseiller Pôle emploi / référent social) en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi). L'un des axes stratégiques de Pôle emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.
- **Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques**, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne, etc.
- **Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires**

3 - Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifique à leur profit. Pour une plus grande efficacité, Pôle emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire

Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les **emplois aidés, l'insertion par l'activité économique**
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de **développer l'alternance**, en lien avec nos partenaires (CCI, CMA, branches professionnelles, etc.)
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la **mobilisation du dispositif de parrainage** pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi, ou par exemple en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs.



LA CAISSE DES DÉPÔTS S'ENGAGE :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son **concours financier** et son **appui technique** à la mise en œuvre du contrat de ville d'Europ'Essonne.

Elle interviendra au titre de ses **missions d'intérêt général pour le logement social**, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1 - En ce qui concerne le **volet économique** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2 - En ce qui concerne le **volet urbain** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les **missions d'ingénierie** suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les **prêts sur fonds d'épargne** pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3 - En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics, etc.) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE S'ENGAGE À :

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions «Réussir en Banlieue» et «Eveil à l'esprit d'entreprendre», à savoir :

- informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée «je tu ils/elles financent mon entreprise»
- faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8ème convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement
- sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises
- mobiliser les moyens du point Apprentissage pour :

- ▶ informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques (information sur les métiers, les centres de formation, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise)
- ▶ assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance, et informer les jeunes et les prescripteurs

■ Dans le cadre des actions du département Emploi-Formation, co-organiser des « jobs dating » thématiques (handicap, apprentissage, industrie, etc.)

■ Promouvoir les dispositifs «emplois » et ses formations auprès des entreprises

■ Participer à l'outil observatoire.



LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE S'ENGAGE :

La CMA Essonne s'engage à accompagner les quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales. Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir passées avec la CA Europ'Essonne :

- animation d'ateliers sous la forme de « Réunion des futurs installés », activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers
- appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création
- relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement
- accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale
- sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours liées au régime auto-entrepreneur
- accompagnement des partenaires de la thématique « développement économique » sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service
- étude sur la mise en oeuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi
- mise en place possible d'actions plus spécialisées à la demande de l'EPCI.

La CMA91 s'engage par ailleurs sur les points suivants :

- participation à la poursuite du développement d'un partenariat approfondi avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire, pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces
- participation aux instances de gouvernance du contrat de ville
- partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires, contribution pour l'alimentation et la mise à jour régulière d'un futur observatoire.

LES BAILLEURS SOCIAUX SIGNATAIRES S'ENGAGENT COLLECTIVEMENT :

- Participation à la poursuite du développement d'un partenariat approfondi avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire, pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces ;
- Rôle de maître d'ouvrage des projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat ;
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et de son développement sur le territoire, co-construction des conventions et des démarches de GUP avec les collectivités, définition concertée avec l'Etat et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, mise en place d'un comité de suivi annuel ;
- Mise en place de projets de développement social urbain dans les quartiers prioritaires ;
- Représentation au sein des instances de gouvernance du contrat de ville et participation active au partage d'information, dans le respect des dispositions de la CNIL en matière de transfert de données, et à la construction collective, nécessaires à la bonne mise en oeuvre du contrat de ville ;
- Participation active à la future conférence intercommunale du logement et à la construction partenariale de la future convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires ;
- Partage avec l'ensemble des signataires des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation, et contribution pour l'alimentation et la mise à jour régulière du futur observatoire du logement, dans le respect des dispositions de la CNIL en matière de transfert de données ;
- Participation au développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville, en se positionnant comme acteurs de l'insertion par l'économique.
- Inscription dans des actions collectives visant à améliorer la tranquillité dans les quartiers, aux côtés des collectivités, de la Police et de la Justice, dans la limite des missions et compétences de chaque partenaire.

ANNEXES

■ GLOSSAIRE

■ DÉROULÉ MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

■ DIAGNOSTIC TERRITORIAL

■ CHARTE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

■ MESURES DE LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (janvier 2015)

■ EXTRAIT DE LA STRATÉGIE LOCALE DE SÉCURITÉ DE LONGJUMEAU

■ DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES

■ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CA EUROP'ESSONNE

■ LISTE DES SIGNATAIRES

■ GLOSSAIRE

ADEME	<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</i>
ADIL	<i>Agence départementale d'information sur le logement</i>
ADEFI	<i>Association pour le Développement de l'Emploi, la Formation et l'Insertion</i>
ANAH	<i>Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat</i>
AORIF	<i>Association des organismes Hlm d'Ile-de-France</i>
ARS	<i>Agence régionale de santé</i>
ASE	<i>Aide sociale à l'enfance</i>
ASL	<i>Ateliers socio-linguistiques</i>
ASV	<i>Atelier santé ville</i>
CA	<i>Communauté d'agglomération</i>
CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAI	<i>Contrat d'Accueil et d'Intégration</i>
CCAS	<i>Centre communal d'action sociale</i>
CCI	<i>Chambre de commerce et d'industrie</i>
CDAD	<i>Conseil Départemental de l'Accès au Droit</i>
CDPS	<i>Centre départemental de prévention et de santé</i>
CESC	<i>Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté</i>
CDESC	<i>Comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté</i>
CG	<i>Conseil général</i>
CIBC	<i>Centres De Bilan Compétences</i>
CIDFF	<i>Centre d'information sur les droits des femmes et des familles</i>
CIMADE	<i>Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués</i>
CIO	<i>Centre d'information et d'orientation</i>
CLAS	<i>Contrat local d'accompagnement à la scolarité</i>
CLEE	<i>Comités Locaux Éducation-Économie</i>
CLIC	<i>Centre local d'information et de coordination</i>
CLSPD	<i>Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance</i>
CMA	<i>Chambre des métiers et de l'artisanat</i>
CMP	<i>Centre médico-psychologique</i>
CMPP	<i>Centre médico-psycho-pédagogique</i>
CODES	<i>Comité départemental d'éducation à la santé</i>
CPAM	<i>Caisse primaire d'assurance maladie</i>
CR	<i>Conseil régional</i>
CUCS	<i>Contrat urbain de cohésion sociale</i>
DEFM	<i>Demandeurs d'emploi en fin de mois</i>
DIRECCTE	<i>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</i>
DGA	<i>Direction Générale Adjointe</i>
DSDEN	<i>Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale</i>
DSU	<i>Développement social et urbain</i>
EPARECA	<i>Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux</i>
EPCI	<i>Établissement public de coopération interterritoriale</i>
EPIDe	<i>Établissement public d'insertion de la Défense</i>
ETP	<i>Équivalent temps plein</i>
ETTI	<i>Entreprise de travail temporaire d'insertion</i>
FIPD	<i>Fonds interministériel de prévention de la délinquance</i>
FLE	<i>Français langue étrangère</i>
FSE	<i>Fonds social européen</i>

IAE	<i>Insertion par l'activité économique</i>
INSEE	<i>Institut national de statistiques et d'études économiques</i>
IRIS	<i>Ilots regroupés pour l'information statistique</i>
MAPTAM	<i>Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles</i>
MCE	<i>Maison de la création d'entreprises</i>
MDPH	<i>Maison départementale des personnes handicapées</i>
MDS	<i>Maison des solidarités</i>
MFE	<i>Maison de la formation et de l'emploi</i>
MGI	<i>Mission générale d'insertion</i>
MIE	<i>Maison intercommunale de l'emploi</i>
MLDS	<i>Mission de lutte contre le décrochage scolaire</i>
OFII	<i>Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</i>
OIN	<i>Opération d'intérêt national</i>
OPAH	<i>Opération programmée d'amélioration de l'habitat</i>
ORU	<i>Opération de rénovation urbaine</i>
PAEJ	<i>Point accueil écoutes jeunes</i>
PDALPD	<i>Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées</i>
PIIODEMP	<i>Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel</i>
PIJ	<i>Point information jeunesse</i>
PJJ	<i>Protection judiciaire de la jeunesse</i>
PLH	<i>Plan local de l'habitat</i>
PLIE	<i>Plan local pour l'insertion et l'emploi</i>
PLU	<i>Plan local d'urbanisme</i>
PMI	<i>Prévention maternelle et infantile</i>
PPAIS	<i>Point permanent d'accueil insertion santé</i>
PRE	<i>Programme de réussite éducative</i>
PRU	<i>Programme de rénovation urbaine</i>
RATP	<i>Régie Autonome des Transports Parisiens</i>
REAAP	<i>Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</i>
SDIS	<i>Service départemental d'incendie et de secours</i>
SESSAD	<i>Service d'éducation spéciale et de soins à domicile</i>
SIAE	<i>Structure d'insertion par l'activité économique</i>
SIE	<i>Services intercommunaux de l'emploi</i>
SIPPEREC	<i>Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication</i>
SGP	<i>Société du Grand Paris</i>
SPIP	<i>Services pénitentiaires insertion et probation</i>
STIF	<i>Syndicat des transports d'Ile-de-France</i>
TCSP	<i>Transport collectif en site propre</i>
TFPB	<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>
TIG	<i>Travaux d'intérêt général</i>
TPS	<i>Toute petite section</i>
ZRU	<i>Zone de redynamisation urbaine</i>
ZUP	<i>Zone à urbaniser en priorité</i>
ZUS	<i>Zone urbaine sensible</i>

■ DÉROULÉ MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

TEMPS DE TRAVAIL INTERNES

ÉLABORATION PARTENARIALE DU CONTRAT

ANNÉE 2015

ANNÉE 2014

09/02 RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > FINALISATION

06/02 RÉUNION DE VALIDATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES EN MATIÈRE **CONSEILS CITOYENS**

19/01 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **GOVERNANCE ET ANIMATION**

09/01 RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **FICHES OBJECTIFS**

07/01 RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **FICHES OBJECTIFS**

18/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES MISSIONS PUBLIQUES > **TRAVAIL PRÉPARATOIRE PORTANT SUR LES CONSEILS CITOYENS**

17&18/12 GROUPES DE TRAVAIL INTERNES À LA CA EUROP'ESSONNE

16/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **AJUSTEMENTS ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE (FICHES OBJECTIFS)**

10/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **CADRE STRATÉGIQUE ET ANTICIPATION DE LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

01/12 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **CADRE STRATÉGIQUE**

21/11 RÉUNION ENTRE L'ÉQUIPE-PROJET ET LE BUREAU D'ÉTUDES RCT > **DIAGNOSTIC**

19/11 1^{ÈRE} RÉUNION DE L'ÉQUIPE-PROJET > **LANCEMENT DU FONCTIONNEMENT INTÉGRÉ AGGLO/MAIRIES, CALENDRIER, ORGANISATION**

1^{ÈRE} QUINZAINE DE NOV. CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE-PROJET (chef de projet CA Europ'Essonne, coordinateurs et référents au sein de chaque commune, délégués du Préfet, avec l'appui d'un bureau d'études : RCT / Rouge Vif)

05/02 GROUPE DE TRAVAIL MASSY > **CADRE DE VIE**

27/01 POINT D'ÉTAPE AVEC L'ÉTAT EN SOUS-PRÉFECTURE > **FINALISATION DU PROJET DE CONTRAT**

15/01 2^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE > **DÉCLINAISON DU CADRE STRATÉGIQUE : FICHES OBJECTIFS**

12/01 GROUPE DE TRAVAIL MASSY > **ÉDUCATION**

06/01 RENDEZ-VOUS ENTRE LA CA EUROP'ESSONNE ET L'AORIF

17/12 PARTICIPATION À L'**INTER-CESC DU BASSIN DE MASSY**

15/12 1^{ER} COMITÉ DE PILOTAGE > **DIAGNOSTIC ET CADRE STRATÉGIQUE**

12/12 GROUPE DE TRAVAIL MASSY > **PRÉVENTION, SÉCURITÉ, CITOYENNETÉ**

05/12 POINT D'ÉTAPE AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT EN SOUS-PRÉFECTURE > **AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CV ET INDICATEURS**

02/12 VISITE DE TERRAIN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT À LONGJUMEAU

26/11 GROUPE DE TRAVAIL PILOTÉ PAR LA CA EUROP'ESSONNE > **EMPLOI / INSERTION**

NOV. QUESTIONNAIRE À LA POPULATION DE MASSY

SEPT & OCT **GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUES MENÉS PAR LES COMMUNES DE MASSY ET LONGJUMEAU** (partenaires, associations, habitants).

18/09/2014 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE ET NOMINATION D'UN ÉLU COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ AU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE (Sandrine GELOT-RATEAU, Maire de Longjumeau)

Pilotage technique rattaché à la Direction Générale Adjointe

■ DIAGNOSTIC TERRITORIAL

COHÉSION SOCIALE

Une partie des familles résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération rencontre des **problématiques globales et interdépendantes** de santé, logement, ressources financières insuffisantes et font face à des situations complexes auxquelles les dispositifs actuels ne peuvent pas toujours répondre de manière complète.

Un important dynamisme associatif et de nombreux équipements

L'importance des structures associatives et des infrastructures est un constat partagé par les 2 communes. On trouve à Massy et à Longjumeau une vie associative très riche, d'équipements sportifs et culturels dont certains sont emblématiques tels que l'Opéra de Massy ou le théâtre de Longjumeau.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Il s'avère compliqué de mobiliser et faire participer une majeure partie des habitants des quartiers dans les décisions qui les concernent. En effet, les équipes locales sont fréquemment amenées à faire le constat d'une représentation des mêmes personnes au sein des instances de concertation, **tandis que certaines catégories de la population ne sont pas représentées**, notamment les jeunes et les personnes.

Zoom action CUCS Les ateliers parents-enfants à Massy

Les référents de parcours de la réussite éducative peuvent proposer à certaines familles de participer à ces ateliers dans le cadre de leur parcours. Différentes formes artistiques (« arts plastiques », danse etc.) sont utilisées comme support au renforcement du lien parent-enfant.

A travers des activités accessibles et variées, parents et enfants sont amenés à la création collective et individuelle. Ces ateliers permettent de modifier le regard des participants sur eux-mêmes et leurs enfants, et d'améliorer la communication entre eux.

1 Source : bilan du CUCS de Massy, Juin 2014

2 Source : bilan du CUCS de Longjumeau, Juin 2013

Zoom action CUCS Proxi Sport à Longjumeau

Organisation de stages d'une semaine, à chaque vacances, avec un groupe de jeunes en marge, pouvant être responsables d'incivilités, décrocheurs scolaires avérés ou potentiels, pour partager tous les temps de la journée de façon intensive autour d'activités :

- sport et montage de manifestations sportives inter-quartiers,
- rencontres avec des professionnels, visites ; encadrement assuré par un éducateur sportif et un médiateur départemental.

Dans ce cadre, des partenariats ont été mis en place entre l'Éducation Nationale et des institutions ou associations du territoire. Les **parcours individualisés** permettent d'agir au plus près des jeunes et de leurs familles, d'innover dans l'accompagnement et de leur permettre un meilleur accès au droit commun. Toutefois, les équipes de la réussite éducative soulignent que les personnes suivies rencontrent des problématiques complexes qui vont au-delà de leur mission de prévention primaire.

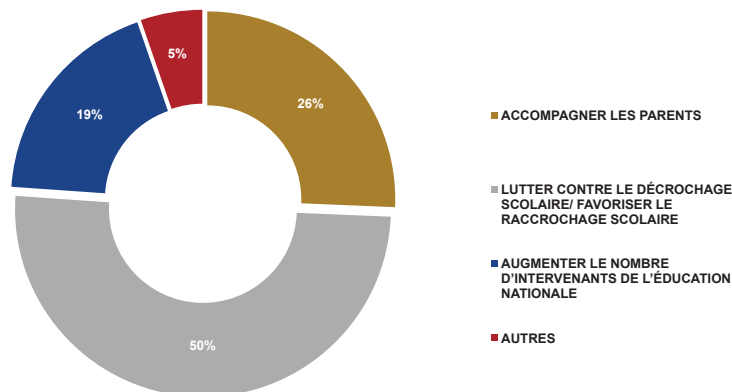
Les équipes de la réussite éducative soulignent de plus une problématique particulière pour les jeunes ne maîtrisant pas la langue française, et pour qui il n'existe pas de parcours adapté après l'école primaire. Par ailleurs, les jeunes rencontrent de grandes difficultés à trouver des stages, des formations en alternance ou en apprentissage, du fait d'un réseau professionnel et familial restreint. Les référents prennent beaucoup de temps à aider les jeunes à trouver un employeur susceptible de les accueillir.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Education

« Développer l'accès aux crèches, aux solutions pour les parents »

*Résultats de la consultation publique « la politique de la ville et vous », organisée par la ville de Massy dans le cadre de l'élaboration du présent contrat de ville.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy)* Éducation : quels sont, selon vous, les besoins des habitants ?



Aux deux PRE existants à Massy, on peut ajouter l'existence de cinq structures agréées dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Par ailleurs, il existe à Massy la possibilité de suivre sa scolarité de la maternelle au collège en langue des signes : une classe spécialisée a en effet été mise en place.

Les écoles installées dans les quartiers rencontrent un grand nombre de difficultés : perte d'effectifs, importantes difficultés scolaires, manque de mixité et spécialisation sociale des élèves, important turn-over des enseignants. La sortie de certains établissements scolaires des réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2015 inquiète certains acteurs locaux.

Chiffres clé, ZUS Villaine

63,7 %

C'est l'estimation du taux de scolarisation des 16-24 ans, en 2011.

59,2 %

C'est le taux des plus de 15 ans qui n'ont aucun diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au bac.

Chiffres clé, ZUS Grand Ensemble

59,4 %

C'est l'estimation du taux de scolarisation des 16-24 ans, en 2011.

61,5 %

C'est le taux des plus de 15 ans qui n'ont aucun diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au bac.

Chiffres : Mission Locale Vitacité

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des difficultés sanitaires avérées. Plusieurs publics rencontrent des difficultés spécifiques :

- **Les personnes âgées.** La ville de Longjumeau est inscrite dans le réseau du Centre local d'information et de coordination (CLIC, assurant une coordination en matière de gérontologie) qui permet aux seniors de bénéficier d'un accompagnement individuel (deux ETP pour 20 000 seniors). Cet accompagnement ne semble cependant pas suffisant.
- **Les femmes isolées.** La situation des mères isolées est préoccupante, la santé étant le premier poste de dépense sur lequel elles font des économies.
- **Les adolescents.** Les professionnels constatent qu'une fois sortis de l'école primaire et du parcours PMI (Protection maternelle et infantile), certains adolescents sont bien moins suivis. D'autre part, la consommation de cannabis se banalise, alors que des situations préoccupantes se développent dans la consommation d'alcool, les pratiques sexuelles et les comportements alimentaires.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Santé

« Développer des soins de qualité
accessibles aux plus défavorisés »

Les **professionnels de santé** rencontrent eux-mêmes des difficultés dans l'exercice de leur fonction :

- **L'insécurité** qui entraîne ponctuellement des difficultés à accéder aux bâtiments pour fournir des soins à domicile, notamment le soir. Cette insécurité a également un impact sur les professionnels installés dans les quartiers (assistantes maternelles) et sur l'hôpital de Longjumeau.

■ **Des structures surchargées :** le sujet de la santé mentale est notamment problématique. Le Centre médico-psychologique (CPM) de Longjumeau est surchargé (trois mois d'attente) et la PMI (service départemental de Protection Maternelle et Infantile) ne peut répondre à tous les besoins (une seule psychologue). Par ailleurs, les urgences sont fréquemment sollicitées en substitution du médecin traitant, renforçant leur engorgement.

■ **Un manque de praticiens :** la charge de travail augmente alors même que l'Agence régionale de la santé prévoit une pénurie de praticiens (dont les spécialistes) en raison de départs à la retraite sans garantie de remplacements. Il n'existe aucune maison de santé au sein ou à proximité des quartiers prioritaires (la maison médicale de garde de Longjumeau assure des consultations urgentes en médecine générale pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux, le samedi de 16h à 20h et le dimanche de 8h à 20h).

■ **Une multiplicité d'acteurs de santé mais un manque de coordination :** les actions sont insuffisamment mises en réseau et le partage des informations entre professionnels est trop limité.

Cependant, les quartiers sont relativement bien dotés en équipements de santé :

■ A Longjumeau, les quartiers Sud sont situés à proximité d'un hôpital public, véritable lieu d'accueil. On trouve également une PMI, une maison médicale de garde, de nombreux réseaux médicaux et une densité médicale libérale supérieure à la moyenne.

■ A Massy, le Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) porté par le Conseil général de l'Essonne mène de nombreuses actions collectives auprès des habitants et des jeunes notamment (via les maisons de quartiers, les foyers de travailleurs,...). Il participe à la lutte contre la précarité et les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des consultations infirmières dans et hors les locaux du CDPS et en participant à la lutte contre les comportements à risque. De plus, un centre hospitalier privé est installé au cœur du quartier Massy-Opéra.

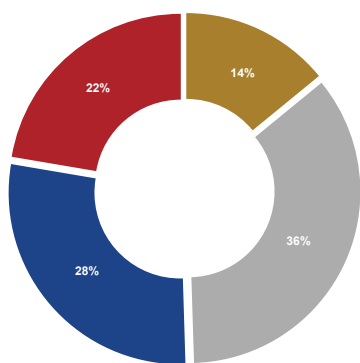
La problématique de l'insécurité dans les quartiers prioritaires est une problématique partagée.

Les professionnels constatent sur les deux quartiers :

- des problématiques liées au trafic de stupéfiants, disséminé sur l'ensemble des quartiers et en augmentation, avec des « points chauds » identifiés : deux à Longjumeau et huit à Massy. Le trafic s'installe souvent dans les halls d'immeuble ou dans les squares publics entraînant, pour les résidents, un sentiment d'insécurité lié aux dégradations et aux actes graves d'incivilités (agressivité, fouille, menaces...). A Longjumeau, par exemple, la délinquance relative à la législation des stupéfiants représente, en 2012, environ 20% de la délinquance générale en 2012 (extraits de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, 2014).
- une augmentation des violences faites aux femmes. Les femmes et jeunes filles sont quasi-absentes de l'espace public, notamment en soirée.
- une persistance des conflits inter-quartiers, et un renforcement du sentiment d'enclavement des habitants.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy)

Prévention de la délinquance/ citoyenneté/ accès aux droits : quels sont, selon vous, les besoins des habitants ?



■ DÉVELOPPER LA VIDÉO-PROTECTION

■ FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS À LA TRANQUILLITÉ DE LEUR QUARTIER

■ METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE CITOYENNETÉ

■ RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA POLICE

Zoom action CUCS « Paroles de femmes » à Massy

L'association propose des interventions régulières auprès des élèves (classes de tout niveau), des adultes et en direction des professionnels. Ces interventions visent à prévenir les comportements et violences sexistes dans les relations filles / garçons, et à prévenir les discriminations. Des supports adaptés au public sont utilisés : internet, jeux, livres, etc. Elle reçoit également les femmes victimes de violences conjugales.

A Longjumeau, un **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** (CLSPD) a été signé en 2002 et réactualisé à plusieurs reprises. Depuis 2014, la ville a adopté une **Stratégie territoriale de sécurité** qui constitue le volet sécurité-prévention de la délinquance du contrat de ville. Cette stratégie met en lumière, à Longjumeau, que les principaux faits de délinquance ont lieu au sein des quartiers Sud. Les résidences Rocade et Bel-Air abritent depuis plusieurs années un important trafic de stupéfiants. Certains appartements servent de nourrices en cas d'intervention de la police. Le réseau est très bien organisé, structuré et engage notamment des jeunes du quartier et des communes alentour. Le quartier est également le théâtre de rodéos, en voiture ou deux-roues.

A Massy, il existe une coordination entre la Direction de la cohésion sociale, en charge du CLSPD et la Direction de la proximité. Le CLSPD réunit deux fois par an l'ensemble des partenaires de la prévention et de la sécurité autour de ces problématiques.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Prévention de la délinquance

« Créer des activités pour éviter le désœuvrement »

L'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

L'offre culturelle est importante dans les quartiers prioritaires et à proximité. Certains équipements ont d'ailleurs un rayonnement qui dépasse l'échelle du quartier et participe à son attractivité. Ainsi, on trouve à proximité immédiate des quartiers prioritaires :

- à Massy-Opéra : une médiathèque, un Opéra, une salle de spectacle (le Paul B) ;
- à Zola : le centre social APMV, une médiathèque Hélène Oudoux, l'espace Thomas Mazarik
- dans les quartiers Sud de Longjumeau : un théâtre de 950 places et un auditorium de 350 places, une bibliothèque et d'importantes manifestations culturelles.

Il y a par ailleurs de **nombreux équipements sportifs** dans les quartiers ou à proximité immédiate. Toutefois, des raisons financières freinent parfois les familles à inscrire leurs enfants dans un club de sport. On remarque, de plus, un manque de mixité dans les activités proposées : les filles participant peu aux activités.

Si les actions proposées sont riches et variées, on constate que :

- l'offre à disposition est « sous-exploitée » par les **habitants**, par manque d'information, pour des raisons financières ou en raison de l'image élitiste que celle-ci peut parfois véhiculer ;
- les **actions en direction des adolescents et préadolescents** ne sont pas suffisamment nombreuses.

A noter que les habitants peuvent bénéficier de services spécifiques pendant les vacances scolaires (centres de loisirs, centres sociaux, événements spécifiques, etc.)

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Culture et Sports

« Faire du sport, un outil d'insertion sociale »



CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

UNE SITUATION ATTRACTIVE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Grâce à de nombreux projets d'aménagement sur le territoire intercommunal, celui-ci devrait connaître un **renforcement de son attractivité et une augmentation de la demande de logements**. La communauté d'agglomération a en effet connu une croissance importante de son rythme de construction de logements sur la période 2001-2010 (+44%), croissance portée essentiellement par la commune de Massy où se trouve la moitié des logements commencés entre 2001 et 2010.

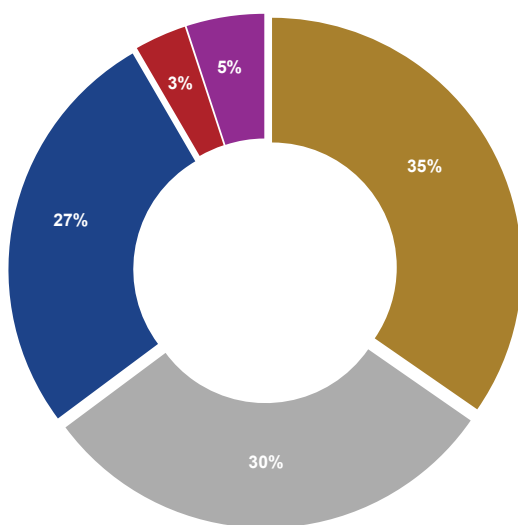
La communauté d'agglomération a adopté son Programme local de l'habitat (PLH) en 2011. Elle comptait, à cette date, près de 66 500 logements et un parc dominé par l'habitat collectif (70%). Le diagnostic réalisé dans le cadre du PLH identifie cinq enjeux majeurs pour le territoire de la communauté d'agglomération :

- la nécessité d'un quasi-doublement du rythme de construction ;
- l'adaptation de l'offre de logement aux caractéristiques de la demande des actifs et de la population locale ;

- quelques besoins en matière d'urgence sociale ;
- le maintien et l'amélioration du parc locatif à prix modérés et sa meilleure répartition géographique ;
- le devenir à plus long terme de ce territoire sera marqué par les modalités de réalisation de l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay (OIN). Cette hypothèse suppose :
 - ▶ de préserver autant que possible une marge de manoeuvre, notamment à travers les possibilités d'extension ;
 - ▶ la nécessité d'optimiser les capacités foncières, en lien avec les perspectives de développement liées à l'OIN et les nombreuses contraintes qui s'imposent au territoire (risque inondation, plan d'exposition au bruit, passage des lignes électriques à haute tension).

Afin de renforcer son action en matière d'amélioration de l'habitat, la CA Europ'Essonne prévoit le lancement, en 2015, d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en partenariat avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Prévention de la délinquance/ citoyenneté/ accès aux droits : quels sont, selon vous, les besoins des habitants ?



CHIFFRES CLÉS

1029 logements construits par an

C'était l'objectif fixé par le PLH pour la période 2010-2015, soit un total de 6 176 logements construits. Cet objectif a été dépassé dès le 31 décembre 2012 (pour les dix communes initiales de l'agglomération).

- RÉALISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE CADRE DE VIE AVEC LES INSTITUTIONS ET LES HABITANTS
- FAVORISER LE PARTAGE DES ESPACES PAR TOUS
- RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MÉNAGES EN CAS DE DIFFICULTÉS
- TOUS
- AUTRES

Le territoire intercommunal est **fortement urbanisé** dans sa partie nord, mais présente une **dominante verte** au sud de l'Yvette, où de nombreux espaces verts et publics apportent une certaine qualité au cadre de vie (notamment 160 hectares d'espaces verts sur la commune de Massy).

Le territoire se situe au **carrefour de plusieurs axes de transport**, et bénéficie de ce fait d'une bonne accessibilité (TGV, RER, voies rapides, bientôt Grand Paris Express). Afin de compléter l'offre de transports en commun existante, la Communauté d'Agglomération assure, depuis 2010, un service de navettes gratuites pour tous, qui irrigue les quartiers insuffisamment desservis et les relie aux grands pôles d'échange, gares et centres commerciaux.

Les communes de Massy et de Longjumeau sont toutes deux desservies par le **RER** (lignes B et C), et les quartiers prioritaires, à l'exception du secteur Zola, sont desservis par la navette gratuite qui passe à proximité : plusieurs arrêts au sein du quartier Opéra (Opéra, Languedoc, Biarritz, Marché de Narbonne et les Franciades) et un arrêt à Bièvre-Poterne.

Toutefois, certains habitants soulignent qu'ils restent éloignés de la gare RER, et que la fréquence des bus est insuffisante. Par ailleurs, les dysfonctionnements récurrents du RER B ajoutent au sentiment d'éloignement de Paris.

Plusieurs projets de transport sont prévus dans le cadre du Grand Paris :

- deux futures gares du Grand Paris Express : Massy-Opéra et Massy-TGV ;
- la prolongation de la ligne de métro 14, jusqu'à Massy ;
- l'accès à l'aéroport d'Orly depuis la gare TGV ;
- l'amélioration de la desserte TGV, des réseaux RER (en particulier RER B), le développement de nouveaux transports en commun envisagés (tram-train Massy-Evry, TCSP Massy Orly, TCSP Massy Arpajon, TCSP Massy-Les Ulis).

UN PARC SOCIAL INÉGALEMENT RÉPARTI

En 2011, 11 898 logements sociaux sont répartis sur le territoire communautaire, soit 20% des résidences principales³. Toutefois, leur répartition est inégale puisque 85% des logements sociaux sont concentrés dans les communes de Massy (près de 50% du parc), Longjumeau et Chilly-Mazarin. **La proportion de logements sociaux dépasse 30% à Massy et Longjumeau.**

24 bailleurs sociaux sont présents sur le territoire avec **trois bailleurs principaux qui détiennent près de la moitié du parc : Immobilière 3F (20%), Opievoy (17%) et Efidis (12%).**

Le parc social semble **globalement très attractif**, notamment sur la commune de Massy, mais pourrait devenir **de moins en moins accessible aux personnes fragiles** (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, personnes défavorisées). Face à cette situation, le parc privé conventionné paraît trop faible, tandis que les structures d'hébergement ou d'accompagnement restent spécialisées et réservées à des publics très précis.⁴

LA PRÉCARITÉ DANS LE LOGEMENT

Selon l'étude préalable à une intervention sur le logement privé⁵, en 2011, le **parc dégradé ou très dégradé** concerne environ 156 logements. **La vacance** concerne 5 628 logements. Dans cette même étude, neuf communes sur les quatorze de l'agglomération identifient l'**amélioration énergétique** comme une priorité. L'ensemble des logements construits entre 1945 et 1975, avant la mise en place des premières réglementations thermiques, a potentiellement besoin de rénovation thermique. Toutefois, ces logements sont souvent habités par des ménages modestes qui n'ont pas les moyens de financer les travaux, entraînant des situations problématiques de **précarité énergétique**.

A Massy, les locataires représentent 30% du parc privé. De façon générale sur l'agglomération, les populations les plus modestes sont plus présentes dans le parc locatif privé qui compte **15% de ménages sous le seuil de pauvreté**, une part inférieure toutefois à la moyenne départementale et régionale (19%).

³ Données extraites de l'étude de préfiguration d'une OPAH intercommunale, Filocom 2011, 2014

⁴ Extrait du Programme local de l'habitat

⁵ Filocom, 2011

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Plusieurs constats relatifs à la **gestion urbaine de proximité** sont communs à l'ensemble des quartiers ciblés par la politique de la ville, sur Massy et Longjumeau :

- le **parc est vieillissant et rencontre certains dysfonctionnements**. Les ascenseurs sont parfois en panne ou dégradés, occasionnant l'isolement de certaines personnes âgées ;
- les cas de **dégradations** des parties communes sont nombreux. Leur récurrence dans certaines résidences alimente un sentiment d'abandon et d'insécurité pour les habitants, et perturbent la vie sociale du quartier. Les locataires sont souvent résignés face à cette situation et renoncent à interpeller les bailleurs. Du fait de la cohabitation entre les domaines public et privé, la répartition des responsabilités entre la mairie et les bailleurs n'est par ailleurs pas toujours claire pour les habitants ;
- la **gestion des ordures ménagères** pose régulièrement problème, avec un sentiment général de dégradation des espaces publics. A noter que des bornes enterrées ont été installées dans le quartier Massy-Opéra.

Zoom action CUCS ADAGIO à Massy

Cette association regroupe les deux villes d'Antony et Massy, et sept bailleurs sociaux (Opievoy, Immobilière 3F, Toit et Joie, DOMAXIS, Erigère, Antony Habitat, LOGIREP). L'objectif est de mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) sur le quartier Massy-Opéra et sur le quartier du Noyer Doré à Antony. Elle vise une démarche « qualité » ayant pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La démarche GUP est organisée à travers un dispositif de coordination faisant intervenir deux outils d'observation et d'intervention : le **dispositif de médiation urbaine et sociale et l'observatoire d'ambiance**.

Dans le cadre de la **GUP Massy-Opéra** (commune avec Antony) portée par l'association ADAGIO, des travaux de médiation sociale sont réalisés dans les espaces publics et les halls afin de favoriser le vivre-ensemble. L'association permet le financement d'actions de préservation et de sensibilisation du cadre de vie telle que la sensibilisation sur l'utilisation des bornes enterrées, ou sur le développement durable en partenariat avec les services de la ville tel que l'agenda 21 (les actions mentionnées ont plutôt été co-construites avec la ville ou été réalisés par d'autres partenaires).

A Longjumeau, il n'existe pas de GUP structurée, mais une démarche partenariale existe depuis septembre 2012.

UNE DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DÉJÀ EN COURS À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS VÉCUS

A MASSY

L'organisation urbaine est multipolaire, le territoire étant fractionné par les infrastructures de transport, créant, pour certains quartiers situés à la périphérie, une situation d'enclavement.

D'importantes opérations pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie sont en cours dans la commune :

- le **square du Clos de Villaine**, quartier qui sort de la géographie prioritaire, a vu la réalisation de 186 nouveaux logements et d'équipements publics, la résidentialisation des espaces extérieurs privatifs et la réhabilitation des tours ;
- le projet des **Franciades-Opéra** est une opération de grande ampleur comprenant la création d'un nouveau pôle commercial, une nouvelle offre de logements et la restructuration des espaces publics ;
- l'**Opération de rénovation urbaine (ORU) de Bourgogne-Languedoc** a permis la construction d'une résidence pour personnes âgées (RPA), de 45 logements en accession à la propriété et d'une crèche. Les espaces publics ont été aménagés.

A LONGJUMEAU

■ dans les quartiers Sud, la rénovation de plusieurs résidences (dont Rocade et Bel-Air) est en cours en 2014. Les opérations consistent à une réhabilitation et résidentialisation (ravalements de façade, amélioration de l'isolation thermique, remplacement des menuiseries, réaménagement de l'espace public). La Villa Saint-Martin a été entièrement rénovée par le bailleur, entre 2009 et 2011.

■ des travaux de désenclavement routiers ont par ailleurs été assurés par la mairie, avec la création d'un prolongement routier de la rue Maryse Basté (préalablement fermée en impasse).

Les quartiers prioritaires de Massy et Longjumeau n'ont pas été retenus dans la liste des quartiers dits d'intérêt national du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Toutefois, les enjeux restent forts sur certains secteurs, et à Massy (secteur Opéra) comme Longjumeau (Rocade / Bel-Air), des projets de renouvellement urbain de moindre ampleur sont envisagés afin de concourir à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.

Zoom action CUCS « Ma vie, mon quartier » à Longjumeau

En partenariat avec l'association d'architectes Ateliers Ville, cette action a pour but de donner à comprendre l'évolution de la ville, du quartier, et le sens des travaux de rénovation, grâce à des ateliers d'animation auprès d'enfants et d'adultes autour de maquettes explicatives de l'histoire de la ville, à la prise de photos, et à l'organisation d'exposition photos.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Habitat et cadre de vie

« Des commerces de quartier accessibles (financièrement, physiquement), des services (poste, etc...) »

« Mettre en place une présence éducative de rue (dialogue, montage de projets, accès aux structures) »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

DE RÉELLES FORCES ET OPPORTUNITÉS À RENFORCER ET VALORISER

Avec **2 400 entreprises** installées sur son territoire, Massy est le **premier pôle économique de l'Essonne**. La ville bénéficie de réseaux de communications importants ainsi que de nombreuses opportunités foncières et immobilières pour l'installation d'entreprises et de commerces. L'activité économique se concentre dans la partie Sud-Est de la commune où se situent ses quatre zones d'activités.

L'intégration de la commune de Massy au sein de l'**Opération d'intérêt national** (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et des deux pôles de compétitivité System@tic et Médicen offre l'opportunité à la CA Europ'Essonne de profiter du développement attendu, notamment par les projets portés par le Grand Paris.

C'est ainsi l'**ensemble du territoire de l'agglomération qui gagne en attractivité**.

Les entreprises du secteur sont essentiellement réparties dans les domaines du tertiaire, de l'associatif, de la construction et de l'industrie.

En matière **d'offre d'emploi**, les secteurs les plus actifs sur le territoire intercommunal sont actuellement le commerce, la restauration et les loisirs, les services à la personne, et les services aux entreprises.

Le développement des activités tertiaires sur le territoire s'est accompagné d'une **augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures** résidant dans la commune : elle est passée de 15,4% en 2006 à 18,4% en 2011 (source : INSEE).

UNE DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RETOUR À L'EMPLOI

La CA Europ'Essonne assure un service d'accompagnement vers l'emploi via plusieurs dispositifs.

La CA Europ'Essonne a ouvert, en 2010, une **Maison de la création d'entreprises** (MCE), installée à Longjumeau, dans le Parc Nativelle. La MCE vient en appui aux personnes souhaitant créer une entreprise. Elle se fixe quatre objectifs :

- **Sensibiliser** grâce à l'intervention de conseillères en développement local dans les quartiers, les lycées, les locaux municipaux ;
- **Informier** : la MCE est le guichet unique d'informations et de conseils pour la création d'entreprises. Elle propose également un fonds documentaire, un accès à internet et des ateliers thématiques ;
- **Écouter et diagnostiquer** : la MCE donne des conseils, identifie des freins et besoins et apporte des solutions ;
- **Accompagner** : la MCE dispose d'un réseau de partenaires vers lesquels elle est en capacité d'orienter toute personne souhaitant monter un projet : financements, business plan formation... Ces partenaires font également des permanences au sein de la Maison.

Le **plateau de Paris-Saclay** concentre un très grand nombre **d'entreprises et d'établissements de recherche**. Il s'agit d'un atout majeur pour le développement économique du territoire, dynamique renforcée par la création de l'Université Paris-Saclay ou l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express.

CHIFFRES CLÉS

Le cluster Paris-Saclay c'est...

- **30 000** salariés et **60** établissements dans le domaine de l'aérospatial, sécurité, défense,
- **37 000** employés et **400** établissements dans le domaine des TIC,
- **14 000** salariés et **130** entreprises dans le domaine de la santé,
- **17 000** salariés et **31** établissements dans le domaine de la gestion intelligente de l'énergie,
- **27 000** salariés et **130** entreprises dans le domaine des mobilités.

Tout porteur d'idée ou de projet peut bénéficier des services proposés.

Par ailleurs, la CA Europ'Essonne a mis en place un service insertion et emploi (SIE) pour favoriser la mutualisation des outils de suivi et d'accompagnement des publics en recherche d'emploi. Ses quatre axes d'action sont les suivants :

- **Trouver** un emploi ou assurer une sortie positive aux demandeurs d'emploi de l'agglomération ;
- **Rapprocher** les demandeurs d'emploi des offres d'emploi issues des entreprises du territoire ;
- **Offrir** un lieu-ressource à toute personne habitant la CA Europ'Essonne et rencontrant une problématique emploi ;
- **Promouvoir** la complémentarité des acteurs de l'emploi du territoire ainsi que la coordination avec les partenaires de l'action sociale et du logement.

Dans le cadre du SIE, la CA Europ'Essonne présente trois **maisons intercommunales de l'emploi** (MIE) : à Chilly-Mazarin, Longjumeau et Massy, ainsi que trois **points emploi Intercommunaux** dans les communes de la Ville-du-Bois, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Une vingtaine d'agents est mobilisée sur cette mission, soit la moitié du personnel de l'intercommunalité.

CHIFFRES CLÉS

Entre Janvier et Octobre 2014

■ **3 517** et **3 192** personnes respectivement reçues aux Maisons Intercommunales de l'Emploi (MIE) de Massy et Longjumeau

■ **236** sorties dont **121** sorties positives de la MIE de Massy

■ **167** sorties dont **93** sorties positives de la MIE de Longjumeau



Les MIE assurent plusieurs fonctions :

- **L'accueil du public** ;
- **L'orientation vers les structures adaptées** pour les demandeurs d'emploi et salariés ;
- **L'accompagnement**, sous plusieurs formes : accompagnement personnalisé, prestation technique (atelier de recherche d'emploi, bilan de compétences, initiation à l'informatique, formation, parrainage avec le RCME, parrainage par l'Association Nos quartiers ont des talents pour les jeunes diplômés, pack Emploi du PLIE, aide aux déplacements via l'association Deux Roues Pour l'Emploi, mise en relation sur une offre d'emploi du SIE) ;
- **L'accompagnement renforcé (PLIE)** pour les demandeurs d'emploi résidant dans une des communes de l'agglomération et répondant aux critères d'éligibilité du dispositif PLIE ;
- **La mise en relation sur les offres d'emploi locales** : en 2012, plus de 1 500 offres d'emploi ont été traitées par le SIE. Une chargée de mission est dédiée aux « Relations entreprises » (0,5 ETP) ;
- La MIE de Longjumeau accueille également l'association Nouvelles Voies qui assure une **prestation pré-prudhommale** auprès de 160 personnes chaque année.

Dans le cadre de cette compétence, la CA Europ'Essonne est également porteuse de l'organisation d'**ateliers sociolinguistiques** (ASL), qui concernent environ 40 personnes chaque année.

Par ailleurs, **l'insertion par l'activité économique** a été renforcée sur l'ensemble du territoire :

- Elle figure comme l'un des objectifs de l'**Agenda 21 de la ville de Massy** (adopté en 2005) ;
- La **clause d'insertion** a été mise en place dans les opérations de renouvellement urbain du square du Clos de Villaine et de Bourgogne-Languedoc ;
- Des **structures d'insertion** sont présentes sur le territoire, telles qu'Hercule Insertion à Longjumeau.

DE NOMBREUX ACTEURS DÉJÀ ENGAGÉS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire est bien doté en structures oeuvrant pour l'insertion et l'emploi :

Au sein du territoire intercommunal :

- La **Mission Locale ViTaCiTé**, intervenant sur les communes de Longjumeau, Massy et Palaiseau ;
- Une **École de la deuxième chance (E2C)** qui concerne les jeunes adultes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'E2C ne se trouve pas sur le territoire d'Europ'Essonne, mais dans la commune de Courtaboeuf, à proximité. Toutefois, en 2012, 41 jeunes de la CA Europ'Essonne ont été accueillis sur ce site, soit 33% des effectifs totaux.



Dans les communes :

- Le **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** de Massy ;
- Une **antenne Pôle Emploi** à Longjumeau

Au sein des quartiers vécus :

Les quartiers prioritaires sont exclusivement composés de logements. Toutefois, on trouve à proximité immédiate (au sein donc des quartiers vécus), plusieurs structures fréquentées par les habitants des quartiers prioritaires :

- La **Maison de la formation et de l'emploi (MFE)** de Massy qui rassemble l'association AGIR ABCD, la Mission Locale ViTaCiTé, APASO (accès aux droits), Fanny Kaplan (association culturelle), les Restos du coeur, le restaurant social La table ouverte, le CIO de Massy, Coup de pouce, le Point écoute jeunes, Jeunes pour le monde, le GRETA avec les Ateliers pédagogiques personnalisés, Paroles de femmes et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes.
- La **Maison Départementale des Solidarités** de Massy (structure du Conseil général) qui rassemble les services sociaux et départementaux : centre communal d'action sociale (CCAS), un service d'aide sociale à l'enfance (ASE), un service de Protection maternelle infantile (PMI), un service de polyvalence de secteur, une permanence de la mission locale ViTaCiTé

- La **Maison de l'emploi et de la création d'entreprises** de Longjumeau qui offre un service emploi pour les plus de 25 ans (espace de recherche d'emploi, presse générale et spécialisée, mise à disposition d'ordinateurs, de téléphones...) et où des permanences de la Mission Locale ViTaCiTé sont également organisées ;
- Une **antenne de l'Incubateur Social** porté par le Conseil général de l'Essonne a ouvert ses portes en octobre 2013 au sein du quartier Opéra à Massy. Cette association accompagne toute personne désireuse de créer son activité, et notamment les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minimas sociaux et les jeunes. Le bailleur Opievoy a signé une convention de partenariat avec l'Incubateur Social permettant à ses locataires de bénéficier gratuitement des services de l'association ;
- Deux **Points Information Jeunesse (PIJ)** à Longjumeau et à Massy ;
- Le **GRETA** de Massy ;
- L'**Association pour les équipements sociaux (APES)** : cette association sollicite auprès des bailleurs de la ville de Massy des financements pour organiser des chantiers d'insertion pour les jeunes de la commune ;

- **Hercule insertion**, structure d'insertion, propose des contrats dans l'aide et les petits travaux d'entretien à domicile pour des entreprises et des collectivités. Intervenant sur 25 communes, l'association a une antenne à Longjumeau.

Zoom action CUCS : « 100 jeunes vers l'emploi » à Massy

L'équipe composée de trois personnes (une coordinatrice et deux référents de parcours) propose un accompagnement individualisé des jeunes (de 18 à 27 ans, très éloignés de l'emploi) vers la formation et/ou vers l'emploi, à travers :

- la transmission des connaissances de la culture d'entreprise et de l'organisation du travail ;
- l'acquisition d'outils pour l'autonomie dans leur parcours professionnel ;
- la préparation des entreprises à l'accueil des jeunes salariés issus du dispositif.

L'équipe tient une permanence d'accueil régulière, oriente et propose des accompagnements physiques vers des forums et organismes de formation.

Zoom action CUCS : « Plongée en théâtre » à Longjumeau

Préparation théâtrale concentrée sur deux semaines à temps plein, avec représentations du travail fait à l'issue de cette période. Le support choisi est riche et adaptable. Sont concernés des adultes en recherche d'emploi et/ou en difficulté d'insertion, et sont recherchés :

- la compréhension de soi-même (comprendre son corps) ;
- la compréhension de l'espace ;
- le travail d'équipe ;
- le travail de concentration.

A l'issue de chaque séquence, les participants disposent d'outils pour aller se présenter face à des employeurs.

CERTAINS DÉSÉQUILIBRES IDENTIFIÉS

UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE MAL RÉPARTI

Si le dynamisme de Massy bénéficie à l'ensemble du territoire, les acteurs locaux font le constat d'un **manque d'articulation entre les offres d'emplois générées et les niveaux de qualification ou compétences disponibles** sur le territoire, et notamment dans les quartiers prioritaires :

- Le **taux de chômage en Essonne** est de 7,5% (fin 2014, stable depuis le 1er trimestre 2013, inférieur à celui de l'Île-de-France (8,6%) et nettement inférieur au taux de la France métropolitaine (9,8%) (INSEE). La situation de l'emploi est donc favorable malgré un fléchissement récent en raison de la conjoncture économique. Cependant, en 2010, en Essonne, un tiers des chômeurs vit en Zone urbaine sensible (ZUS) alors que les habitants des ZUS ne représentent qu'un quart de la population départementale.
- Le **taux de chômage à l'échelle de l'agglomération** atteint, en 2009, 8.2%, en recul par rapport à 1999, 8.8% (INSEE).
- Les **trois quarts des emplois dans la CA Europ'Essonne sont occupés par des actifs venant d'ailleurs** tandis que trois quarts des actifs résidant dans la CA Europ'Essonne travaillent en dehors du territoire. Cette situation a des incidences en termes de migrations domicile-travail et domicile-commerces, très intenses et en croissance.
- Une part importante des habitants des quartiers est sans activité professionnelle, composée de retraités à 15,4 %, d'enfants, d'élèves ou de chômeurs à 39,1 %, ils représentent **54,5 % de la population**.

DE NOMBREUX FREINS À L'EMPLOI À LEVER

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent plusieurs types de **freins à l'emploi** :

- le **manque de confiance** dans les structures d'accompagnement et la **résignation** de certains habitants vis-à-vis de leur fonctionnement ;
- les difficultés de **mobilité**. L'offre de transport en commun est, de façon générale, suffisante dans les quartiers prioritaires. Toutefois, la représentation que les habitants peuvent avoir de la mobilité, de l'espace et du territoire limite leurs déplacements ;
- l'inadaptation des **modes de garde**, particulièrement pour les familles monoparentales ;
- le **manque de connaissance de l'environnement** : de nombreuses associations et institutions proposent des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. Toutefois, la lisibilité de l'ensemble fait défaut et nuit à la connaissance que peuvent en avoir les habitants des quartiers prioritaires ;
- un **capital scolaire faible et un manque de formation**. La déscolarisation est forte, beaucoup de jeunes décrochent au niveau de la classe de seconde, notamment en raison de leurs résultats au collège qui ne leur permettent pas de choisir leur orientation ;
- les nombreux **professionnels ne travaillent pas suffisamment en réseau**, ce qui entrave le suivi des bénéficiaires ;
- le **lien entre le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi** est difficile. Les jeunes issus des quartiers prioritaires ont des difficultés pour trouver des stages, des formations en alternance ou en apprentissage.

Retour sur les questionnaires habitants (Massy) Verbatim : Emploi et insertion

« Accentuer l'accompagnement dans l'insertion des jeunes »

« Favoriser le recrutement des jeunes des quartier dans les entreprises [locales] »

■ CHARTE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE (2013)

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

●● LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ●●

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le **sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

●● L'ÉCOLE EST LAÏQUE ●●

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves **contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



MESURES DE LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (JANVIER 2015)



LES PRINCIPALES MESURES

LAÏCITÉ ET TRANSMISSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES



1 000 premiers formateurs formés d'ici juillet 2015 : un plan exceptionnel de formation sur site des enseignants et des personnels d'éducation à la laïcité et à l'enseignement moral et civique



Les candidats évalués sur leur capacité à faire partager les valeurs de la République lors du concours de recrutement des enseignants



Les comportements mettant en cause les valeurs de la République traités : ils seront systématiquement signalés au directeur d'école ou au chef d'établissement et seront suivis d'un dialogue éducatif avec les parents et, le cas échéant, d'une sanction disciplinaire



Les rites républicains valorisés : le rétablissement de l'autorité des maîtres passe par la compréhension et la célébration des rites et symboles de la République ; les projets d'école et d'établissement comporteront des actions relatives à la formation du citoyen et à la promotion de ces valeurs



Un parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale : il s'articulera notamment autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, de la participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de la Journée défense et citoyenneté

CITOYENNETÉ ET CULTURE DE L'ENGAGEMENT



Une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements créée dans chaque académie : seront notamment sollicités pour y participer les bénévoles d'associations partenaires au plan local et les délégués départementaux de l'éducation nationale



Les parents d'élèves pleinement associés : un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté sera créé ; Les espaces parents seront développés



Les territoires mobilisés : des partenariats avec les collectivités locales pour la réussite éducative seront mis en place ; les liens avec l'éducation populaire seront renforcés par des conventions pluriannuelles

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, MIXITÉ SOCIALE : RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA RÉPUBLIQUE

ABC

La maîtrise du français, chantier prioritaire : une évaluation du niveau des élèves sera mise en place en CE2 pour identifier les difficultés et mettre en place les réponses adaptées aux besoins de chaque enfant ; les élèves nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas la langue bénéficieront de dispositifs d'inclusion scolaire



La lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux renforcée : une politique active de mixité dans la composition des collèges sera mise en place ; la lutte contre le décrochage sera accélérée ; les initiatives en faveur de l'insertion professionnelle intensifiées



Les fonds sociaux augmentés de 20 % pour mieux protéger les enfants en situation de pauvreté



Un meilleur repérage des risques de repli chez les jeunes pouvant représenter un risque pour eux-mêmes et la vie collective organisés : la formation des chefs d'établissements sera renforcée ; le contrôle de l'instruction à domicile sera renforcé



Pour les jeunes placés sous contrôle de la justice après un acte de délinquance et pour les jeunes détenus, une mobilisation en faveur de la poursuite de l'enseignement et de l'acquisition des compétences fondamentales

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE MOBILISÉS



L'Enseignement supérieur et la Recherche sollicités pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et les facteurs de radicalisation



Les enseignants du supérieur mieux formés et mieux accompagnés : les écoles supérieures du professorat et de l'enseignement interviendront sur leur formation initiale ; un rappel des règles applicables dans le supérieur en matière de laïcité et de lutte contre les discriminations sera effectué



Le lien social sur les lieux de vie et d'études renforcé : les projets étudiants de lutte contre les discriminations seront soutenus ; des débats contradictoires sur les campus seront organisés à l'initiative des étudiants ou des établissements

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Janvier 2015

■ EXTRAIT DE LA STRATÉGIE LOCALE DE SÉCURITÉ DE LONGJUMEAU

➤ Chapitre 1. Evaluation du CLSPD et bilan du CLS

I/ Le CLSPD

Le CLSPD est une instance partenariale présidée par le Maire et composée d'un panel d'acteurs mobilisés autour de l'insertion, la prévention, la justice et la sécurité. Une trentaine de membres y siègent, dont le Préfet, Le Procureur, le Président du Conseil Général (membres de droit), les chefs d'établissements, les bailleurs, des représentants d'association, etc.

Le CLSPD fixe des orientations et définit des objectifs en fonction du Diagnostic Local de Sécurité (DLS).

Il se réunit en séance plénière chaque année. Il est spécifié dans le règlement intérieur de la Ville de Longjumeau ayant trait au CLSPD que certains membres doivent se réunir trois fois en comité restreint. La réalité, les agendas de chacun font qu'en réalité, un seul, voire aucun comité restreint n'a lieu. Ce dernier n'est pas thématique mais aborde l'actualité en termes de prévention et de sécurité et fait un bilan d'étape sur les projets et actions menés. En termes de composition, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont conviées (liste de membres du CLSPD restreint) ; cela signifie que certains sujets abordés ne concernent pas certains membres présents.

Si le CLSPD manque d'opérationnalité, il reste un outil très intéressant car permet d'avoir une information générale sur le travail, les problématiques rencontrées par chaque membre et d'élargir le réseau pour régler des situations ou cas et/ou mettre en place des projets.

Pour plus d'opérationnalité, il avait été décidé de créer des groupes de travail.

Plusieurs groupes ont été créés :

- Un groupe insertion composé du Point Information Jeunesse, de la mission locale, d'Alliance prévention, du CIO, des médiateurs, de la coordonnatrice CLSPD;
- Un groupe prévention des mineurs avec le Parquet, le SPIP, la PJJ, la PN, la PM, chefs des trois établissements scolaires,
- Un groupe tranquillité publique avec la PM, la PN, la coordonnatrice CLSPD qui se réunit une fois par mois pour faire le point sur les problématiques sûreté : regroupements, trafics, etc.
- Une cellule de veille qui se réunit à minima deux fois dans l'année (prévention et dispositions de sécurité pour la Saint Sylvestre et le Jour de l'An) avec la PN, la PM, les services techniques de la Ville, les médiateurs, les bailleurs, les pompiers.

Le bilan est mitigé sur ces groupes de travail. Le premier a été créé récemment (début 2013). Une réunion a eu lieu avec l'étude de sept situations. A noter que tous les acteurs travaillent déjà de concert (permanences de la mission locale au cœur des quartiers depuis 2012). Tous les membres pouvaient remplir la fiche de parcours et la présenter. Coté mairie, un médiateur jeunesse était spécifiquement chargé de rédiger les fiches de parcours et de proposer la tenue de cette réunion.

Le groupe prévention des mineurs s'est réuni trois fois. Des situations ont été évoquées mais elles émanaient souvent du commissariat. Le partage d'informations n'est pas encore naturel, fluide. Ces échanges nominatifs demandent beaucoup de confiance entre les partenaires ; le turn over (changements de proviseurs, commissaire et autres acteurs peut représenter un frein à cette confiance).

Concernant le groupe tranquillité publique, les échanges sont quotidiens et fluides entre le service prévention médiation sécurité, la PM et la PN. Le partenariat est très actif et les réunions ont lieu en fonction de l'actualité, des problématiques et non pas une fois par mois. Ce peut être plus, comme moins.

Les cellules de veille fonctionnent bien. Elles sont l'occasion d'échanges avec les gardiens Ville, PM, PN pompiers et bailleurs.

Depuis le début de l'année 2013, les élus ont souhaité des rencontres régulières avec les trois bailleurs pour aborder tous les sujets de la vie quotidienne ; les services Maisons de quartiers, Techniques, prévention médiation sécurité, la police municipale, le CCAS sont donc présents. Des relevés de décisions sont réalisés. Le bilan est très positif ; Les relevés de décision et les échanges qui ont lieu en font un groupe opérationnel.

De même, un groupe de travail « Gestion Urbaine de Proximité » a vu le jour dans le contexte des travaux réalisés par EFIDIS dans les Quartiers Sud. Il est composé de la DSU d'Efidis, du responsable territorial, du chef de site, d'un représentant du service Logement, du médiateur et de la coordonnatrice CLSPD. C'est l'occasion d'échanger sur les problématiques récurrentes : le manque d'éclairage, les problèmes d'insécurité, etc. Visites sur site avec relevé de dysfonctionnements.

Propositions d'amélioration :

Propositions de méthodologie pour le CLSPD :

- conserver la séance plénière : intégrer le représentant de l'Association des commerçants, la gendarmerie.
- Etablir des comités restreints sur la base des programmes d'actions prioritaires: programmes d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, actions améliorant la tranquillité publique et en créer un sur la prévention primaire.
- Conserver mais réadapter les groupes de travail nominatifs et les redynamiser (voir propositions de groupes pour 2015 ci-dessus). Revoir leur composition pour permettre un partage d'informations optimum. Signature de la charte sur le partage de l'information nécessaire.

II/Bilan des fiches actions du CLS

F n°	Nom	Objectifs	Moyens d'action	Etat d'avancement
1	Protocole d'intervention en matière de troubles de voisinage	1-diminuer le nombre de troubles de voisinage, 2- permettre aux habitants de jouir paisiblement de leur habitat, 3-renforcer la chaîne d'intervention en matière de conflits de voisinage	Rédaction du Protocole d'intervention	méthodologie du protocole utilisé Dossiers bien traités en amont par les médiateurs
2	Rappel à l'ordre	1- diminuer les actes d'incivilité et de troubles à l'ordre public, 2- responsabiliser les auteurs de ces actes et de leurs parents s'il s'agit de mineurs, 3- diminuer le sentiment d'insécurité des habitants face à ces actes	Rédaction d'un protocole entre le TGI et la Ville de Longjumeau	médiation comme outil en amont/ convention signée en juin 2011 5 rappels à l'ordre réalisés
3	Installation d'un système de vidéoprotection	1- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, 2- protéger les bâtiments et installations publics, 3- diminuer le sentiment d'insécurité		Travaux terminés fin janvier 2012 Système opérationnel avec un CPU, 3 opérateurs, 23 caméras Transfert des images au commissariat.

4	Coordination Police Municipale-Police Nationale	1-Créer une coproduction de sécurité, 2-rassurer et protéger la population par de la proximité, 3-échanger les infos entre police nationale et police municipale, 4-prolonger les actions de police municipale avec les prérogatives de la police nationale dans le cadre d'opérations communes	Convention de coordination	convention signée en juin 2011- bonne coordination entre les deux.
5	Plan local de prévention et de lutte contre les addictions	1-Développer une approche globale et partenariale dans la prévention et lutte contre les addictions, 2-réduire les consommations de produits psycho-actifs et les comportements qui en découlent, développer un comportement citoyen autour des conduites addictives, 3-lutte contre les trafics et l'économie parallèle liée à la drogue	Plan et axes de travail	actions diverses dans ce domaine: projet CUCS (prévention des addictions par le grappling en 2012); projet au lycée Perrin (avec le PIJ); soirées sur le thème avec des intervenants spécialisés (ANPAA, CODES, Prev Alcadd,), interventions du major Hubert au collège, des PFAD au collège également.
6	Pour une réponse locale et partagée, un groupe d'appui territorial	1-Partager une approche et une culture commune des difficultés rencontrées par les jeunes, 2-mettre en place une stratégie de prévention commune et coordonnée en direction des jeunes, 3-trouver une cohérence entre les acteurs dans les réponses à apporter, 4- développer en commun des actions en direction des jeunes dans le cadre d'une structure interpartenariale	Création d'un groupe de travail prévention-insertion, rédaction charte partage de l'information	groupe de travail réuni 3 fois. Peu de situations évoquées.

7	Mise en place d'outils d'insertion et de socialisation	1-Permettre aux jeunes d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être afin de les aider dans leur progression individuelle, 2- remobiliser sur des temps d'apprentissage, des temps de production, de rencontres et de vie collective, 3-Permettre la découverte de métiers, 4-Orienter vers une pré-qualification, ou même faciliter l'accès à un emploi, 5-Réinsérer socialement les jeunes en difficulté	actions éparées	Permanence de la mission locale au cœur des quartiers; Actions du PIJ (ateliers, chantiers jeunes); charte ETDE-Lycée Perrin-Ville + convention mesures de responsabilisation avec les établissements sur Longjumeau Emplois d'avenir
8	Développer l'accueil de TIG au sein de la collectivité	1-Permettre aux personnes condamnées d'effectuer une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice, 2- Permettre la réinsertion sociale des condamnées, 3-Impliquer la collectivité dans la réinsertion des personnes condamnées.	Convention avec le SPIP et avec la PJJ	accueil très fréquent -très bon fonctionnement; sur 30 personnes accueillies depuis la signature de la convention, 4 arrêts avant la fin du TIG (2 PJJ, 2 SPIP)
9	Intervenant social en commissariat	1-Evaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière, 2- Réaliser une intervention de proximité, dans l'urgence, si nécessaire: assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation, 3-Faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés		Diagnostic a montré un besoin mais pas assez présent pour envisager une permanence qui aurait demandé à l'association MEDIAVIPP la création d'un poste. Pas de bureau disponible pour garantir une confidentialité au commissariat au moment de l'étude. Projet reporté..

10	Formations inter-institutionnelles	1-Faciliter les échanges d'information entre les acteurs, 2-cr�er une relation plus confiante et d�cloisonner les cultures professionnelles, 3-Instaurer un langage commun entre les diff�rents intervenants, 4-D�velopper une culture partag�e sur cette question	formations	avril 2012 : gardiens, animateurs, m�diateurs/ th�me: gestion des conflits juin 2012 : PM, PN, m�diateurs, gardiens/ th�me: comment travailler ensemble septembre 2012 : �ducateurs, m�diateurs, animateurs/Th�me: pr�vention des addictions.
11	Pour une action globale contre l'ins�curit� routi�re	1-Sensibiliser les habitants en touchant toutes les g�n�rations et en int�grant les diff�rentes probl�matiques des risques routiers, 2-Impliquer les services communaux et les partenaires dans des actions communes autour de la pr�vention routi�re, 3- Maintenir une action de pr�vention de fa�on p�renne, 4-Etablir une conscience responsable pour l'ensemble des usagers	Semaine de la s�curit� routi�re	L'action a eu lieu entre le 19 et le 23 septembre 2011, du 8 au 12 octobre 2012, puis entre le 7 et le 11 octobre 2013 et enfin entre le 8 et 11 octobre 2014. Tr�s bons retours des �tablissements scolaires.

➤ Chapitre 2. Propositions d'amélioration et Nouvelles fiches actions

La méthodologie du CLSPD et de la stratégie territoriale doit s'appuyer sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) et la stratégie départementale.

Cette stratégie liste trois grands « programmes d'actions », qui apparaissent comme les trois priorités du gouvernement pour prévenir la délinquance :

- Actions à destination des jeunes exposés à la délinquance
- Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes/intrafamiliales,
- Actions visant l'amélioration de la tranquillité publique

Fiches Action

Certaines fiches action de l'ancien contrat perdurent :

- Accueil des TIG
- Semaine de la sécurité routière
- Rappel à l'ordre
- Résolution des conflits de voisinage avec méthodologie (nouveau : citoyen volontaire ayant ces missions au commissariat).

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE				
LONGJUMEAU Année 2015				
	Nom de l'action Et pilote	Objectifs	Contenu et partenaires	Calendrier et financement
PREVENTION PRIMAIRE	Semaine de la sécurité routière <i>Service prévention médiation/PM</i>	Sensibiliser les longjumellois sur les comportements à risques	Actions dans les établissements scolaires et à destination du grand public (conduites addictives, éléments de sécurité, etc.)	Octobre de chaque année Etat, CG, ville 1500/an
	Permis piétons <i>Service prévention médiation/PM</i>	Sensibiliser les enfants sur les panneaux, l'environnement qui les entourent en tant que piétons et les dangers présents	Kit déposé aux enseignants en début d'année ; travail avec élèves oui examen avec PN/PM	Prévention Maif/Ville
	Journée prévention Centres de Loisirs <i>Service prévention médiation/PM</i>	Comprendre l'action des polices et les conséquences pénales de certains actes	PN APASO	Printemps de chaque année/ Ville
	Club Papote <i>Alliance prévention/médiateur</i>	Espace de parole au collège sur différents thèmes ; filles/garçons ; prévention routière, etc.	Alliance prévention collège	Tout au long de l'année
	Projet « tout commence par la prévention primaire » <i>Service prévention médiation Nouveauté proposition</i>	Sensibiliser les élèves du Plateau sur les comportements déviants/déconstruire certaines idées reçues	PN APASO Direction et enseignants	Septembre 2015 DUDS 2015 (3000euros, dont 1500euros d'aide demandé)

AXE 1 : prévention de la délinquance chez les jeunes Prévention secondaire	Ensemble Faire réussir Nouveauté proposition	prévenir le décrochage scolaire et le basculement vers la délinquance	Groupe de travail nominatif avec Directeurs d'école, Proviseurs, Principaux, service jeunesse, CIO, club de prévention	Janvier 2015
	Cellule de veille éducative Service prévention médiation Nouveauté proposition	Prévenir le décrochage Eviter que les jeunes exclus ne soient dans la rue ou oisifs	Collège Services de la Ville Alliance prévention	Toute l'année
	Cellule insertion <i>Service prévention médiation</i>	Insérer ou réinsérer les jeunes 18/25ans Faire le point sur les parcours individuels ; suivi spécifique	Groupe de travail nominatif avec Mission locale, Alliance prévention, équipe 18/25ans (liée à la nouvelle structure)	Mars 2015
Prévention tertiaire	« les acteurs de la commune »/stage de citoyenneté <i>Service prévention médiation</i>	Faire découvrir aux personnes sous mains de justice l'environnement qui les entoure	PN, PM, CIS, élus PJJ SPIP	Janvier 2015
	Accueil TIG Réparation pénale <i>SPIP/PJJ-Service prévention médiation</i>	permettre aux personnes condamnées d'effectuer une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice permettre la réinsertion sociale des condamnées impliquer la collectivité dans la réinsertion des personnes condamnées.	SPIP PJJ APASO	Toute l'année
AXE 2 : prévention des violences faites aux femmes/intrafamiliales	CCAS/Maisons de quartiers	Numéros d'urgence au CCAS Idées : constituer un groupe de parole Logements d'urgence CCAS	CCAS Ville PN PM MEDIIVIPP	Janvier 2015

AXE 3 : Tranquillité publique	Direction de la Tranquillité Publique Prévention Cohésion Sociale (DTPPCS)	Etre plus performants et mieux organisés pour prévenir la délinquance Plus de cohérence de transversalité	1 directrice, 3 chefs de services (Politique de la ville, prévention médiation, PM) Arrivée d'un 2 ^{ème} médiateur	Janvier 2015 ; 10 000 euros demandés à l'Etat, 5000 Efidis, 2500 autres bailleurs
	Voisins vigilants <i>commissariat</i>	Surveillance et protection dans un quartier spécifique/ participation des habitants	Syndic, PM, PN	2 ^{ème} semestre 2015
	Projet d'extension vidéo <i>DTPPCS</i>	Couvrir plus largement la ville pour diminuer les faits de délinquance	6 caméras supplémentaires	1 ^{er} semestre 2015 41000 euros d'aide de l'Etat
	Convention GUP <i>DTPPCS</i>	Améliorer le cadre de vie des habitants	Animations en pied d'immeuble Vidéoprotection bailleurs Relevés de dysfonctionnements équipe gestion EFIDIS/médiateur Rencontres régulières habitants/police	6000 euros dont 3000 demandés à l'Etat pour la 1 ^{ère} action Début des groupes de travail 1 ^{er} trimestre 2015
	Cellule de suivi individualisé <i>DTPPCS</i>	Evoquer des situations et tenter de trouver des solutions sociales ou pénales Avoir un regard particulier du Parquet sur des jeunes multirécidivistes et des familles qui posent problème	Groupe de travail parquet, Maire, PN, PM, Bailleurs	1 ^{ère} réunion : Janvier 2015

■ DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
Arrondissement de PALAISEAU
VILLE DE MASSY

Envoyé en préfecture le 02/02/2015

Reçu en préfecture le 02/02/2015

Affiché le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
23 JANVIER 2015.

DATE D'AFFICHAGE
de l'ordre du jour
23 JANVIER 2015.

DATE D'AFFICHAGE
du compte rendu
6 FÉVRIER 2015

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de présents	39
Représenté(s)	3
Absent(s)	1
Nombre de votants	42

ADOPTE AVEC :

6 ABSTENTION(S)

Mme JAN, M. MORONVALLE, Mme GUENAULT-CHEVALIER, Mme KRIBI-ROMDHANE, Mme LAURENT-PREVOST, M. ROVERC'H

0 CONTRE

36 POUR.

Le Maire de MASSY certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille quinze le vingt neuf janvier , à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur-Maire.

Etaient présents :

Vincent DELAHAYE Sénateur-Maire, Nicolas SAMSOEN Maire-Adjoint, Elisabeth PHLIPPOTEAU Maire-Adjoint, Dawari HORSFALL Maire-Adjoint, Henry QUAGHEBEUR Maire-Adjoint, Bernard LAFFARGUE Maire-Adjoint, Sylvianne RICARDEAU Maire-Adjoint, Pierre OLLIER Maire-Adjoint, Tania HAMMOUCHE Maire-Adjoint, Henri LECIGNE Maire-Adjoint, Bouchra LAQUES Maire-Adjoint, Michaël MARCIANO Maire-Adjoint, Beatriz BELOQUI Maire-Adjoint, Tama SAMAKE Maire-Adjoint, Véronique ZELLER Maire-Adjoint, Daniel LE SAULNIER Conseiller Municipal Délégué, Michèle FRERET Conseillère Municipale Déléguée, Nadine BRIOIT Conseillère Municipale Déléguée, Sylviane DELERIVE Conseillère Municipale, François PIERRAT Conseiller Municipal, André DUJARDIN Conseiller Municipal Délégué, Martine VICTORIEN Conseillère Municipale Déléguée, Ngoc Cuc DAILLOUX Conseillère Municipale Déléguée, Christine SCHMITT Conseillère Municipale Déléguée, Bertrand GUILLERM Conseiller Municipal, Nabiha FORET Conseillère Municipale, Lionel BRIERE Conseiller Municipal, Mustapha MARROUCHI Conseiller Municipal Délégué, Malik BOUZIANE Conseiller Municipal, Hawa NIANG Conseillère Municipale Déléguée, Mustapha AABOU Conseiller Municipal Délégué, Yannick FUNKE Conseiller Municipal, Anaïs RODRIGUEZ Conseillère Municipale, Colette JAN Conseillère Municipale, Serge MORONVALLE Conseiller Municipal, Anne GUENAULT-CHEVALIER Conseillère Municipale, Hella KRIBI-ROMDHANE Conseillère Municipale, Josiane LAURENT-PREVOST Conseillère Municipale, Olivier ROVERC'H Conseiller Municipal

formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS, EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : PROCURATIONS

Mme Claudie DEIANA Maire-Adjoint à Mme Michèle FRERET.
Mme Najima MAZARI Conseillère Municipale à M. Tama SAMAKE.
M. Mohamed IFTICENE Conseiller Municipal à Mme Hawa NIANG.

Magou DRAME Conseillère Municipale

SECRETARE : M. Yannick FUNKE

33 – Approbation et autorisation de signature du projet du contrat de ville communautaire.

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET DU CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE.**Le Maire expose :**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite loi Lamy) réforme en profondeur la politique de la ville. Elle renforce la compétence des communautés d'agglomération en la matière : ces dernières sont dorénavant chargées de piloter l'élaboration des contrats de ville concernant l'ensemble des quartiers prioritaires de leur territoire. Les principaux axes de cette réforme portent également sur le recentrage de la géographie prioritaire, le caractère unique des nouveaux contrats de ville transversaux (basés sur 3 piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et insertion), et la place renforcée donnée à la participation citoyenne.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, 3 quartiers sont identifiés comme prioritaires à l'issue de la réforme de 2014 :

- **à Massy** : un secteur resserré du quartier Opéra d'une part, et les résidences Bièvres-Poterne et Zola d'autre part (auparavant intégrées au secteur Villaine) ;
- **à Longjumeau** : un secteur resserré des quartiers sud, à savoir les résidences Bel-Air et Rocade, à proximité immédiate de la maison Colucci.

Au-delà de ces périmètres, les communes ont défini les « quartiers vécus », identifiant les équipements/services/structures situés hors du périmètre mais fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires.

Afin d'assurer le pilotage et la supervision de l'élaboration du contrat de ville communautaire, les services de la CA Europ'Essonne travaillent depuis l'automne en coordination étroite avec les services des communes de Massy et Longjumeau et en lien avec l'État, et sont appuyés par le bureau d'études RCT territoires pour la formalisation et la rédaction du contrat de ville.

Une dizaine de groupes de travail thématiques se sont réunis sur les 2 villes depuis septembre 2014. (mobilisation de partenaires et d'habitants), et des séances de travail régulières sont toujours en cours entre CA Europ'Essonne, communes et services de l'État.

Concernant les instances de gouvernance et de pilotage du futur contrat, un comité de pilotage *ad hoc* a été mis en place pour valider, suivre et évaluer le contrat de ville de la communauté d'agglomération Europ'Essonne sur la période 2014-2020, réuni deux fois et co-présidé par M. Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau, et Mme Sandrine GELOT-RATEAU, Maire de Longjumeau et Conseillère Communautaire déléguée à la Politique de la Ville. Lors de la première réunion, un projet de contrat a été présenté à l'ensemble des partenaires sollicités (synthèse du diagnostic, enjeux et orientations, fiches d'objectifs). Lors de la seconde réunion c'est le travail sur la déclinaison opérationnelle du contrat qui a fait l'objet d'une présentation, avec des « fiches-objectifs » détaillant notamment les actions pressenties, les partenaires à mobiliser, et les modalités de mobilisation citoyenne et les résultats attendus.

En conclusion, le contrat de ville constitue un document de cadrage multi-partenarial définissant les orientations et le programme d'actions du territoire pour les quartiers cibles, pour les 6 ans à venir. Sa signature avec l'ensemble des partenaires (Etat, CAF, bailleurs

sociaux etc...) doit être autorisée par les conseils municipaux de Longjumeau (9 février 2015) et de Massy (29 janvier 2015) et le Conseil Communautaire de la CAEE prévu le 4 Mars 2015.

La signature de ce contrat doit être autorisée par le Conseil Municipal des deux villes avant son approbation par le conseil communautaire du 4 mars 2015.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'approuver les termes du projet du contrat de ville communautaire et de m'autoriser à le signer pour les six prochaines années.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-2, et L5216-5,

VU la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le projet du contrat de ville communautaire,

VU l'avis de la commission Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité et Communication du 20 janvier 2015,

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale,

CONSIDERANT qu'en matière de politique de la ville la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne est désormais compétente pour l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,

CONSIDERANT qu'Europ'Essonne est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,

CONSIDERANT qu'en matière de politique de la ville la Communauté d'agglomération est compétente pour les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les termes du projet du contrat de ville communautaire,

Envoyé en préfecture le 02/02/2015

Reçu en préfecture le 02/02/2015

Affiché le

SLO

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut Madame Tania HAMMOUCHE, Maire-Adjoint délégué à la Jeunesse et Cohésion Sociale, à signer le projet de contrat de ville communautaire pour les six prochaines années.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME
LE SENATEUR-MAIRE,**

Vincent DELAHAYE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

16 FEV. 2015

ARRIVEE

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 30
- Représentés : 4
- Absent : 1

Délibération n°15.02.09

- Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

PROJET COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR LE CONTRAT DE VILLE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE OU A SON REPRESENTANT

L'An deux mil quinze, le 9 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de Longjumeau, régulièrement convoqué, s'est assemblé salle MANOUCHIAN, rue Léontine SOHIER, sous la présidence de Madame Sandrine Gelot-Rateau, Maire.
Ouverture de la séance : Madame Sandrine Gelot-Rateau, Maire a ouvert la séance à 19 heures 05, puis a fait l'appel des présents :

Présents :

Madame Sandrine GELOT-RATEAU
Monsieur Jérémy MARTIN
Monsieur Olivier SEGBO
Monsieur Rémi BETIN
Madame Alexia PERRIN
Monsieur Mohamed BOUAZZAOUI
Madame Florence LORTON
Monsieur Antoine PULEO
Madame Geneviève WENDLING
Monsieur Redda KOUADRI
Madame Tania COUVREUR présente jusqu'à 19h40
Monsieur Jacques LEPELTIER
Madame Nathalie BUZY, arrivée à 19h30
Monsieur Christophe KREISS
Madame Evelyne BERTHIER
Monsieur Bernard XAVIER
Madame Catherine GAILLARD
Monsieur Florentin FELIHO, arrivé à 19h25
Madame Marie-Andrée LE SAOUT
Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Monsieur Patrick CHADEL
Madame Martine AUBRY
Monsieur Pierre FROMENT
Madame Jeanne LABELJOF
Monsieur Gérald DUFLOT, arrivé à 20h02
Monsieur Gilles GOBRON
Monsieur Gilles DREVET
Madame Emmanuelle DUCLOYER
Monsieur Michel GIRE
Monsieur Patrice BRUERA
Monsieur Jean-Claude FRÖLICH

Excusés et représentés :

Madame Adeline HUBERT-de CALAN, a donné pouvoir à Sandrine GELOT-RATEAU
Madame Colette VINATIER, a donné pouvoir à Rémi BETIN
Madame Tania COUVREUR, a donné pouvoir à Florence LORTON à compter de 19h40
Madame Rajshree NUNDOO, a donné pouvoir à Bernard XAVIER

Absente: Madame Marie-Jeanne PHOTZER

Secrétaire de séance : Madame Florence LORTON

Affiché et publié du
Certifié exécutoire
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Hervé DOMINICI

DELIBERATION N° 15.02.09

**PROJET COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR LE CONTRAT DE VILLE –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE OU A
SON REPRESENTANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment son chapitre II du titre III : Des contrats de ville,

Vu la délibération n° 14.12.18 du 1er décembre 2014 qui autorise le Maire à engager la démarche d'élaboration d'un Contrat de Ville,

Vu la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

Considérant que la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale,

Considérant qu'en matière de politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, est désormais compétente pour l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville,

Considérant qu'Europ'Essonne est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi qu'en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance,

Considérant que la Communauté d'agglomération est compétente pour les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

La commission Aménagement, Cadre de Vie et Tranquillité Publique consultée,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le projet de contrat de ville de nouvelle génération, ci- annexé.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce projet de contrat de ville.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

16 FEV. 2015

ARRIVEE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire de Longjumeau

Sandrine Gelot-Rateau

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

Date de la convocation :
26 février 2015

Date d'affichage de l'ordre du jour :
26 février 2015

N° EE2015.03.08

Nb de membres du Conseil : 62
Nb de présents : 55
Représentés : 3
Absents : 4
Nb de votants : 58

ADOPTE A LA MAJORITE

Nb de votes Pour : 56
Nb de votes Contre : 0
Nb d'abstentions : 2

PRÉSIDENT : M. DELAHAYE Vincent

OBJET : VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président : M. DELAHAYE Vincent

Vice-présidents : Mme PUECH Brigitte, MM BENEYTOU Jean-Paul, MALHERBE Guy, MEUR Jean-Pierre, PELLETANT François, SEGBO Olivier, THOMAS Olivier, PONS Claude, RAYMOND Paul, FLÉGEO Jean, FONTENAILLE Dominique, TRICKOVSKI Igor, OLLIER Pierre.

Membres du Bureau : Mmes et MM ARMAND-BARBAZA Sylvie, BATOUFFLET Patrick, BOUVIER Brigitte, CARRE Jacky, CHEVALIER Sylvie, DEGHANI-AZAR Hirbod, DELAITRE Catherine, GELOT-RATEAU Sandrine, KLJAJIC Isabelle, MARTEAU Pierre, WILLEMET Michèle.

Conseillers communautaires : Mmes et MM BERCHON Anne, BERNARD Raphaël, BERT Monique, BESSE Geneviève, BETIN Rémi, BLATANIS Dominique, BOUZIANE Malik, DRAME Magou, FRERET Michèle, GAILLARD Catherine, GALLET Vincent, GERARD Fabienne, GNADRE Téli-Justin, GOBRON Gilles, GUILLAUME Gilles, HORSFALL Dawari, LAFFARGUE Bernard, LAOUËS Bouchra, LARDIERE Christian, LEPELTIER Jacques, LEPOITTEVIN Auguste, LORTON Florence, MORONVALLE Serge, PHLIPPOTEAU Elisabeth, REZGUI Rafika, RICARDEAU Sylvianne, RODRIGUEZ Anaïs, SAMSOEN Nicolas, VINCENT Patricia, WICHEREK-JOLY Aurélie.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRUNEL

Mme CINOSI-GIRARD Martine représentée par M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme COUVREUR Tania représentée par Mme Florence LORTON

Mme KRIBI-ROMDHANE Hella représentée par M. Serge MORONVALLE

M. LAFONT Bernard,

M. LECLERC Christian

M. MARROUCHI Mustapha

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

N°EE2015.03.08

OBJET : VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE.

Sandrine GELOT-RATEAU, Conseillère communautaire déléguée au Contrat de Ville, expose :

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réformé la politique de la ville, en renforçant les compétences des Communautés d'agglomération désormais chargées de piloter l'élaboration des contrats de ville concernant l'ensemble des quartiers prioritaires de leur territoire.

Le contrat de ville constitue un document de cadrage multi-partenarial définissant les orientations du territoire pour les quartiers cibles, pour la période 2015-2020. Il comprend un cadre stratégique préfigurant le plan d'actions qui sera établi et régulièrement réajusté lors de la période de mise en œuvre du contrat, ainsi qu'une définition des instances de pilotage dédiées, et du cadre de mise en place de la participation citoyenne au travers notamment des Conseils Citoyens.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, trois quartiers ont été identifiés comme prioritaires à l'issue de la réforme de 2014 :

- le quartier Rocade Bel-Air à Longjumeau (secteur resserré des quartiers sud, à proximité immédiate de la maison Colucci),
- deux quartiers à Massy : un secteur resserré du quartier Opéra d'une part, et les résidences Bièvres-Poterne et Zola d'autre part (auparavant intégrées au secteur Villaine).

Le contrat de ville de la CAEE s'appuie sur les conclusions du diagnostic et la connaissance de terrain des différents partenaires mobilisés, et répond aux exigences de l'État en matière de priorités sur la cohésion sociale, le renouvellement urbain, le développement économique, ainsi que la citoyenneté et la laïcité. Les principaux axes de changement retenus sont les suivants :

- favoriser l'accès à l'éducation, sésame d'une vie d'adulte paisible et meilleure arme contre toutes les formes de repli et d'incompréhension,
- permettre à chacun de trouver sa place dans la société et la vie locale en soutenant les démarches de développement local et de cohésion, et en facilitant l'accès à l'emploi et l'insertion par le travail,
- réaffirmer la laïcité comme dénominateur commun de la vie locale,
- accorder la priorité absolue à la jeunesse afin qu'elle s'insère durablement dans la société et dans l'économie locale,
- lutter contre les exclusions de toutes sortes, dès l'école, et pour l'accès aux droits de chacun,
- soutenir l'engagement citoyen à travers les instances dédiées de participation citoyenne.

Issu d'un travail partenarial étroit entre la CAEE, les services des communes de Massy et Longjumeau, et de la Sous-Préfecture, et de l'association de nombreux autres partenaires, le document est organisé autour de 3 axes structurants :

- Axe 1 : Places les citoyens au cœur du projet
- Axe 2 : Développer l'attractivité des quartiers
- Axe 3 : créer les conditions des réussite du contrat de ville

Il est proposé à la signature de l'Etat représenté par M. le Préfet, ainsi qu'aux partenaires suivants : Conseil Régional d'Île-de-France, Conseil Général de l'Essonne, Éducation Nationale, Procureur de la République, Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts et Consignations, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne, bailleurs sociaux implantés sur les 3 quartiers prioritaires (EFIDIS, ERIGERE, OPIEVOY, OSICA, Toit et Joie) et sur l'ensemble du territoire intercommunal.

ENTENDU l'exposé de Madame la Conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-2, et L5216-5,

VU la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/557 du 4 septembre 2012 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et de l'extension aux communes de Linas et de Marcoussis,

VU la délibération n°EE2014.06.11 lançant la démarche de contractualisation, en lien avec les villes de Massy et Longjumeau,

VU l'arrêté du 18 septembre 2014 du Président de la CAEE portant délégation de fonctions à Madame Sandrine Gelot-Rateau pour le pilotage du projet de Contrat de Ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la délibération du Conseil municipal de Massy en date du 29 janvier 2015 approuvant le projet de contrat de ville,

VU la délibération du Conseil municipal de Longjumeau en date du 9 février 2015 approuvant le projet de contrat de ville,

CONSIDÉRANT la circulaire du 15 octobre 2014, du Ministre de la ville de la jeunesse et des sports, et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, aux Préfets de région et de département, relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

CONSIDÉRANT les conventions interministérielles signées entre le Ministère de la Ville et les autres Ministères,

CONSIDÉRANT la présentation des étapes du projet de Contrat de Ville en comités de pilotage dédiés à l'élaboration du contrat de ville (les 15 décembre 2014 et 15 janvier 2015), et les échanges et remarques exprimées lors de ces séances.

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président et Madame la conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville à signer ce contrat.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Fait à Massy, le 5 mars 2015

Le Président,



Vincent DELAHAYE



Accusé de réception en préfecture
091-200033371-20150304-EE20150308-DE
Reçu le 09/03/2015

■ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CA EUROP'ESSONNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 23 MARS 2011

Date de la convocation :
17 mars 2011

Date d'affichage de l'ordre
du jour : 17 mars 2011

N° EE2011.03.01

Nb de membres du Conseil : 50
Nb de présents : 44
Représentés : 4
Absents : 2
Nb de votants : 48

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENTE : M. Vincent DELAHAYE

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. NOURY Pascal Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M. MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller communautaire, M. CARIS François Conseiller communautaire, M. CHADEL Patrick membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller communautaire, M. COUTÉ Gérard Membre du Bureau, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller communautaire, M. DECUGNIÈRE Dominique membre du Bureau, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. DE SOUSA José Conseiller communautaire, M. DOUTRE Gérard Conseiller communautaire, M. FIORI Henri Membre du Bureau, Mme FRERET Michèle Conseiller communautaire, Mme HAMIDOU Marie Conseiller communautaire, M. LACAMBRE Dominique Conseiller communautaire, M. LAFFARGUE Bernard Conseiller communautaire, M. LEPELTIER Jacques Conseiller communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller communautaire, M. PINTO Henrique Conseiller communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller communautaire, Mme RICARDEAU Sylvianne Conseiller communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller communautaire, M. VINOLÈS José Conseiller communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. QUAGHEBEUR Henry
M. GUYADER Alain
Mme MATAKOVIC Evelynne
M. SCOUBE Christian
M. SIROT Daniel
Mme ROCHE Nathalie

pouvoir à M. LAFFARGUE Bernard
pouvoir à M. FONTENAILLE Dominique
pouvoir à M. DELAHAYE Vincent
pouvoir à M. MALHERBE Guy

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN Rémi

EUROP'ESSONNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23/03/2011

N°EE2011.03.01

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE.

VU la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39 et suivant,

VU l'arrêté préfectoral n°2006-PREF.DLC 769 du 26 décembre 2006 portant création de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2007-PREF.DRCL/ 639 du 8 octobre 2007 portant modification des statuts d'Europ'Essonne,

VU l'avis de la commission des Finances, des Affaires générales et du Personnel.

Le Conseil Communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE à l'unanimité les principes directeurs du nouveau pacte financier et fiscal de la CAEE ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Massy, le 24/03/2011



Le Président,


Vincent DELAHAYE

Le nouveau pacte financier et fiscal de la CA Europ'Essonne

PREAMBULE :

Rappel : Créée le 1/1/2007, la CA Europ'Essonne a conclu, dès sa création, pour 4 ans au minimum, un pacte financier avec les communes qui la compose ; les principes de ce pacte, énoncés lors du conseil communautaire du 23 janvier 2007, correspondaient aux fondements politiques de l'intercommunalité, à savoir la création de richesse en vue d'un développement territorial et d'une solidarité locale :

« 1) Solidarité communautaire ou territoriale : Une part de la croissance de la taxe professionnelle ira à la communauté d'agglomération : 10% la première année, 20% la deuxième année, 30% la troisième année et les suivantes.

2) Dotation d'intéressement : 50% de la croissance de la taxe professionnelle sur chaque commune.

En cas de perte, la communauté d'agglomération supporte la première année 90%, la deuxième année 75%, la troisième 50% de la perte.

3) Solidarité vers les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne (6 communes concernées) : Mode de calcul défini : l'enveloppe redistribuée est constituée par le solde après dotation à la communauté d'agglomération et dotation d'intéressement.

4) On ne touche pas aux fonds propres pour verser ces dotations. »

Ce pacte était conclu pour une durée de 4 ans minimum et s'est appliqué de 2007 à 2010.

La suppression de la taxe professionnelle : A compter de 2011, les ressources fiscales de la CAEE sont composées de :

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** : elle repose sur les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière correspondant à l'ancienne fraction foncière de la TP dont elle reprend le périmètre. L'abattement de 16 % qui s'appliquait précédemment est supprimé. Les collectivités locales disposent d'un pouvoir de taux sur la CFE.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : Cette cotisation se substitue à l'ancienne cotisation minimale sur la valeur ajoutée perçue par l'Etat.
- **La part départementale de la Taxe d'habitation** : Il s'agit d'une ressource fiscale transférée aux EPCI. En effet, à partir de janvier 2011, les départements perdront cet impôt. La part qu'ils percevaient sera transférée intégralement aux communes et aux intercommunalités. Le transfert de la taxe n'est pas accompagné automatiquement des politiques d'abattement pratiquées par les départements.
- **La Taxe sur les surfaces commerciales** : pour les surfaces de vente au détail de plus de 400 m² et un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 euros. Les coopératives de consommation sont soumises à cette taxe. Son taux varierait entre 5,74 euros/m² pour les établissements dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3 000 euros 34,12 euros /m² pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 12 000 euros, et un taux variable pour ceux situés entre 3 000 euros et 12 000 euros de chiffre d'affaires.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau** : pour maintenir un niveau d'imposition significatif sur les grandes entreprises de réseau (énergie, télécoms, ferroviaire) largement bénéficiaires de la réforme en raison de la suppression de la taxation des immobilisations, plusieurs impositions spécifiques sont mises en place dans le cadre d'une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).
- Enfin, **la Taxe sur le foncier non bâti et le Transfert d'une partie des frais de gestion, d'assiette et de recouvrement de la fiscalité locale.**

Compte tenu des évolutions majeures survenues en 2010 en matière de recettes des collectivités locales, un nouveau pacte financier a été élaboré, selon une démarche itérative, conduite depuis le début de l'année 2010, associant chacun des maires des communes de la CAEE et s'appuyant sur la réflexion menée au sein de la commission des finances, en vue de la mise au point de ce nouveau texte présenté en conseil communautaire du 23 mars 2011.

1. OBJECTIFS DU NOUVEAU PACTE FINANCIER

- A. Permettre à la CAEE de mobiliser les ressources garantissant le financement du projet communautaire adopté le 16 décembre 2009 et traduit dans la Prospective Pluriannuelle en Investissement et Fonctionnement (PPIF) annexée, à titre indicatif, au présent pacte ;
- B. Contribuer, à l'échelle du territoire, à la solidarité entre les communes et les accompagner dans leurs efforts de développement.

2. CONSTITUANTS DU NOUVEAU PACTE FINANCIER

- A. Durée : Le pacte financier est établi pour une durée de 4 années (2011 à 2014 incluses). Il pourra être revu à mi-parcours.
- B. Fiscalité : Durant la durée du pacte, la CAEE ne retient pas l'hypothèse de mise en place d'une fiscalité mixte additionnelle et les villes s'engagent à ne pas faire évoluer leur politique d'abattements à la taxe d'habitation.
- C. Pour financer les dépenses d'investissement de son projet d'agglomération, la CAEE recourra significativement à l'emprunt (objectif de 80 %), dans les limites compatibles avec ses capacités de remboursement de la dette.
- D. Les villes adhérentes à la CAEE contribuent financièrement à la mise en œuvre du Projet Communautaire selon les modalités suivantes :

- La base de calcul de l'Attribution de Compensation versée aux villes pendant la durée du pacte est celle de l'année 2010 (déduction faite des charges transférées et compte non tenu des rectifications ponctuelles des erreurs d'évaluation passées).
- La seule croissance des recettes de la CAEE ne lui permettant pas de faire face à ses engagements énoncés dans la PPIF, l'attribution de compensation des villes est minorée d'un pourcentage identique pour toutes les communes ;
- Ce pourcentage est établi pour la période 2011-2014 à 1 % (aux éventuels nouveaux transferts de charge près) ;
- Les projets d'investissement ou de fonctionnement donnent lieu à un cofinancement par les villes sous forme de fonds de concours qui s'établissent comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement : 20 % du montant TTC restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites ;
 - Dépenses d'investissement : 25 % du montant HT restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites (subventions, FCTVA, etc.).

Ces fonds de concours sont appelés en recouvrement l'année de réalisation de la dépense. Leurs modalités de mise en œuvre sont définies, projet par projet, par délibération du conseil communautaire.

- E. Le soutien de l'agglomération en direction des communes s'exprime à travers une Dotation de Solidarité Communautaire, dont le montant est fixé à 1.750.000 € en 2011, et qui respecte les principes suivants :
 - => toutes les communes adhérentes sont susceptibles de bénéficier de cette DSC ;
 - => son montant peut évoluer, à la baisse comme à la hausse, d'année en année, selon le besoin de financement du budget communautaire de l'année en cours ;
 - => Elle comprend trois enveloppes : la première, et la plus importante, vise à soutenir les communes supportant des charges sociales importantes eu égard à leurs moyens financiers ; les deux autres tiennent compte de l'effort de développement des villes ;
 - l'enveloppe dédiée à la solidarité représente 60 % de la DSC ; elle est constituée d'une composante (30 %) liée à l'insuffisance de potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier communal moyen par habitant sur le territoire de

l'établissement public de coopération intercommunale et d'une autre liée au parc de logements sociaux (30 %) ;

- l'enveloppe « effort de développement économique » représente 25 % de la DSC ; elle est répartie entre toutes les communes qui contribuent à la création de richesse (provenant des entreprises : CFE, CVAE, IFR) à proportion de l'apport de chacune ;
- l'enveloppe liée à la production de logements représente 15 % de la DSC ; elle est répartie entre toutes les communes qui contribuent à la réalisation de logements sur la base de la variation de leurs bases de TH (année n/n-1). La prise en compte de contraintes environnementales sera étudiée pour moduler ce critère.

- F. Du fait de la réforme de la péréquation au niveau national, régional et départemental, des communes peuvent voir supprimées des dotations de l'Etat (DSU), de la Région (FSRIF) ou du Département (FDPTP) ; d'autres voient cesser des prélèvements effectués au profit de ces fonds. Il est convenu qu'un mécanisme de solidarité sera envisagé pour couvrir la perte nette des communes concernées.
- G. La CAEE peut apporter son concours à des projets d'investissement d'intérêt commun, ouverts à la population de toutes les communes et regroupant au moins 3 de ses communes membres, dans la limite de 10 % du montant HT des travaux.

Accusé de réception

Objet de l'acte : APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE

Date de création de l'acte: 2011-03-24

Date de réception de l'accusé de réception : 2011-04-07

Numéro de l'acte : EE20110301B

Identifiant unique de l'acte : 091-200006922-20110324-EE20110301B-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7.10
Finances locales
Divers

Date de la version de la classification : 2004-04-01

Dernière date de modification de la classification : 2004-04-01

Nom du fichier : N°EE2011.03.01 approbation nouveau pacte financier fiscal de la CAEE.pdf (091-200006922-20110324-EE20110301B-DE-1-1_1.pdf)

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

Date de la convocation :
26 février 2015

Date d'affichage de l'ordre du
jour : 26 février 2015

N° EE2015.03.07

Nb de membres du Conseil : 62
Nb de présents : 55
Représentés : 3
Absents : 4
Nb de votants : 58

ADOpte A L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENCE : M. DELAHAYE Vincent

OBJET : PROROGATION DU PACTE FINANCIER SUR L'ANNÉE 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président : M. DELAHAYE Vincent

Vice-présidents : Mme PUECH Brigitte, MM BENEYTOU Jean-Paul, MALHERBE Guy, MEUR Jean-Pierre, PELLETANT François, SEGBO Olivier, THOMAS Olivier, PONS Claude, RAYMOND Paul, FLÉGEO Jean, FONTENAILLE Dominique, TRICKOVSKI Igor, OLLIER Pierre.

Membres du Bureau : Mmes et MM ARMAND-BARBAZA Sylvie, BATOUFFLET Patrick, BOUVIER Brigitte, CARRE Jacky, CHEVALIER Sylvie, DEGHANI-AZAR Hirbod, DELAITRE Catherine, GELOT-RATEAU Sandrine, KLJAJIC Isabelle, MARTEAU Pierre, WILLEMET Michèle.

Conseillers communautaires : Mmes et MM BERCHON Anne, BERNARD Raphaël, BERT Monique, BESSE Geneviève, BETIN Rémi, BLATANIS Dominique, BOUZIANE Malik, DRAME Magou, FRERET Michèle, GAILLARD Catherine, GALLET Vincent, GERARD Fabienne, GNADRE Téli-Justin, GOBRON Gilles, GUILLAUME Gilles, HORSFALL Dawari, LAFFARGUE Bernard, LAQUES Bouchra, LARDIERE Christian, LEPELTIER Jacques, LEPOITTEVIN Auguste, LORTON Florence, MORONVALLE Serge, PHILIPPOTEAU Elisabeth, REZGUI Rafika, RICARDEAU Sylvianne, RODRIGUEZ Anaïs, SAMSOEN Nicolas, VINCENT Patricia, WICHEREK-JOLY Aurélie.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRUNEL

Mme CINOSI-GIRARD Martine représentée par M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme COUVREUR Tania représentée par Mme Florence LORTON

Mme KRIBI-ROMDHANE Hella représentée par M. Serge MORONVALLE

M. LAFONT Bernard

M. LECLERC Christian

M. MARROUCHI Mustapha

4

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
EUROP'ESSONNE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MARS 2015**

N°EE2015.03.07

OBJET : PROROGATION DU PACTE FINANCIER SUR L'ANNÉE 2015.

Monsieur Guy MALHERBE, Vice-président, expose

Par délibération n° EE2011.03.01, le Conseil communautaire a approuvé le pacte financier et fiscal pour une durée de 4 années (2011 à 2014 inclus).

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2013 entre la CCCH et la CAEE, ce pacte financier et fiscal a été reconduit.

A l'approche de la fusion future avec la CAPS, il est proposé de proroger le pacte financier sur l'année 2015.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-2,

VU la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/557 du 4 septembre 2012 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et de l'extension aux communes de Linas et de Marcoussis,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Administration Générale et Personnel - Finances, du 2 mars 2015,

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DECIDE de proroger le pacte financier et d'en ajuster le contenu , dans les conditions suivantes :

- L'Attribution de Compensation (AC) versée aux communes sera augmentée de 2,5% par rapport aux AC 2014, sous réserve du vote du rapport CLECT par les communes membres,
- Les projets d'investissement ou de fonctionnement donnent lieu à un cofinancement par les communes sous forme de fonds de concours qui s'établissent comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement : 20 % du montant TTC restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites ;
 - Dépenses d'investissement : 25 % du montant HT restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites (subventions, FCTVA, etc.).

- **Dépenses d'investissement dans le cadre des travaux de remise à niveau des voiries : 50 % du montant HT restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites (subventions, FCTVA, etc.).**

Ces fonds de concours sont appelés en recouvrement l'année de réalisation de la dépense. Leurs modalités de mise en œuvre sont définies, projet par projet, par convention.

- **Le soutien de l'Agglomération en direction des communes s'exprime à travers une Dotation de Solidarité Communautaire, dont le montant 2015, sera au minimum égal à la moitié du montant 2014.**
- **Du fait de la péréquation au niveau national, régional et départemental, il est convenu qu'un mécanisme de solidarité sera envisagé pour couvrir la perte nette des communes concernées, au travers notamment de la prise en charge par la CAEE de l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC).**

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Fait à Massy, le 9 mars 2015



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vincent Delahaye".

Vincent DELAHAYE

LISTE DES SIGNATAIRES

NOM	FONCTION ET STRUCTURE	SIGNATURE
Bernard SCHMELTZ	Préfet de l'Essonne	<i>représenté par Saïl MATHEURIN PEDEC</i>
Vincent DELAHAYE	Sénateur-Maire de Massy, Président de la CA Europ'Essonne	
Sandrine GELOT-RATEAU	Maire de Longjumeau, Conseillère communautaire en charge du Contrat de Ville, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne en charge de la cohésion sociale, de l'habitat et de la politique de la ville	
Jean-Paul HUCHON	Président du Conseil Régional d'Île-de-France	
François DUROVRAY	Président du Conseil Départemental de l'Essonne	
Pierre-Yves DUWOYE	Recteur de l'Académie de Versailles	
Nicole JARNO	Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evry	
Eric LALLEMENT	Procureur de la République	
Christine MANSIET	Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne	
Michel HUGUET	Délégué territorial de l'Agence Régional de Santé d'Île-de-France	
Jean-Luc RAVIS	Directeur territorial Pôle Emploi de l'Essonne	
Régis PELISSIER	Directeur interrégional Île-de-France de la Caisse des Dépôts et Consignations	
Philippe LAVIALLE	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne	
Laurent MUNEROT	Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne	
<i>Bailleurs sociaux implantés sur les 3 quartiers prioritaires :</i>		
Pierre-François GOUIFFES	Président du Directoire d'EFIDIS	
Claude KNAPIK	Directeur général d'Erigère	
Serge AGUILAR	Directeur général d'OPIEVOY	
Alain STEINFELD	Directeur général d'Osica	
Michèle ATTAR	Directrice générale de Toit et Joie	
<i>Bailleurs sociaux implantés sur l'ensemble du territoire intercommunal :</i>		
Stéphane BARDIN	Directeur régional de Logement Francilien	
Eddy BORDEREAU	Directeur du Patrimoine de LOGIREP	
Salah LOUNICI	Directeur territorial d'ICF La Sablière	
Pierrick BOUTELEUX	Directeur départemental d'I3F	
Céline DOURDAN	Directrice générale d'Essonne Habitat	
Laurence LIMBOURG	Directrice territoriale de France Habitation	
Denis GAUTHIER	Directeur d'agence Emmaüs Habitat	
Joël LABOUR	Directeur territorial d'Antin Résidences	